



**LICENCES D'ARBITRE ET DE COMMISSAIRE DE LA FIBA**  
**GUIDE OPÉRATIONNEL DES FÉDÉRATIONS NATIONALES AFFILIÉES**  
**POUR LES ANNÉES 2019 À 2021**



# SOMMAIRE

---

<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>7</b>
<b>2. PRINCIPES RÉGISSANT LES LICENCES D'ARBITRE DE LA FIBA .....</b>	<b>11</b>
<b>3. LICENCES D'ARBITRE – CRITÈRES D'ATTRIBUTION .....</b>	<b>19</b>
<b>4. PRINCIPES RÉGISSANT L'ACCRÉDITATION DES DE COMMISSAIRE FIBA.....</b>	<b>25</b>
<b>5. QUESTIONS ET RÉPONSES .....</b>	<b>31</b>
<b>6. EXEMPLES.....</b>	<b>43</b>
<b>7. RÉSUMÉ DES PROCÉDURES ET DU CALENDRIER ; COORDONNÉES DE LA FIBA.....</b>	<b>51</b>
<b>8. INSCRIPTION DES CANDIDATS A LA LICENCE D'OFFICIEL .....</b>	<b>55</b>
<b>9. GUIDE DES TESTS POUR ARBITRES FIBA .....</b>	<b>73</b>



# INTRODUCTION





# INTRODUCTION

---

## 1. INTRODUCTION

Le concept de Licence d'arbitre et de commissaire de la FIBA pour 2017 et au-delà (intitulé Officials Licensing 2017+, ci-après « l'OL2017+ ») a été présenté pour la première fois à la Commission Technique de la FIBA en 2013. Le département Arbitrage de la FIBA, la Commission Technique de la FIBA, le Groupe Consultatif sur les Licences et d'autres intervenants ont conduit un certain nombre de séminaires dans les années suivantes, pour développer le système le plus performant et le plus efficace possible pour le nouveau concept d'attribution de Licences d'Officiels de la FIBA.

Finalement, la préparation et la mise en œuvre du processus OL2017+ a fait naître un groupe de près de 800 arbitres internationaux et 300 commissaires pour la Période de licence 2017-2019.

Pour la toute première fois, les arbitres se sont vu attribuer différentes catégories de Licences : noire, verte et blanche, permettant d'arbitrer des rencontres internationales de femmes, hommes et jeunes de niveau sous-régional à mondial.

Par conséquent, c'est avec enthousiasme que la FIBA se tourne vers la seconde édition des Licences d'Officiels pour la période 2019-2021. Comme les principes de l'OL2017+ resteront identiques pour cette nouvelle période, cela facilitera certainement les procédures pour les Fédérations Nationales affiliées et les Bureaux Régionaux.

Ce Guide Opérationnel a été créé pour aider tous ceux qui sont concernés par la procédure d'inscription, en précisant les règles et les modalités pour la Période de Licence 2019-2021.





**PRINCIPES  
RÉGISSANT  
L'ACCREDITATION  
DES ARBITRES  
FIBA**





# PRINCIPES RÉGISSANT LES LICENCES D'ARBITRE DE LA FIBA

## 2. PRINCIPES RÉGISSANT LES LICENCES D'ARBITRE DE LA FIBA

Dans ce Guide, le mot « arbitre » désigne uniformément un ou une arbitre, sauf lorsqu'une telle distinction est spécifiquement indiquée dans le texte. Veuillez noter que ce principe a été adopté exclusivement à des fins de commodité.

Le présent chapitre est extrait des Règlements Internes de la FIBA, Livre 3, Chapitre VI.

En cas de contradiction ou d'incohérence entre les clauses du présent Guide et les Règlements Internes de la FIBA, ces derniers prévaudront.

Le texte anglais prévaut en cas de différence entre les trois langues: anglais, espagnol et français, concernant le sens ou l'interprétation d'un mot ou d'une phrase.

Art 150 Les dispositions du présent chapitre régissent l'accréditation, par la FIBA, des officiels de compétitions suivants :

- a. Les arbitres
- b. Les commissaires
- c. Les instructeurs d'arbitres
- d. Les délégués techniques
- e. Les officiels de table de marque

Art 151 La Commission Technique de la FIBA est responsable de superviser l'application des dispositions du présent chapitre.

Art 152 Toute décision concernant un cas marginal, que ce soit au niveau régional, national ou international, est du ressort du Secrétaire Général.

### LICENCES D'ARBITRE

Art 153 Les Licences d'arbitre FIBA sont octroyées par la FIBA tous les deux ans (2017, 2019, etc.) et sont, sous réserve des dispositions du présent chapitre, valables deux ans (la « Période De Licence ») à compter du 1er septembre (2017, par exemple) et jusqu'au 31 août (2019 dans le présent exemple).

Art 154 Il existe trois catégories différentes de Licence d'arbitre de la FIBA :

Licence noire : les titulaires d'une Licence noire sont habilités à arbitrer des rencontres internationales dans toutes les catégories séniors et jeunes pendant la Période de licence.

Licence verte : cette licence spéciale a été créée dans le but de promouvoir l'arbitrage féminin pendant une période d'essai dont la durée sera fixée par la FIBA, et peut uniquement être attribuée à des arbitres féminins. Tout arbitre féminin titulaire d'une Licence verte est habilité à arbitrer des rencontres internationales dans les catégories et aux niveaux suivants :

1. Tout match senior hommes au niveau sous-régional
2. Tout match senior femmes
3. Jeunes tous niveaux (hommes et femmes)
4. Tous matchs de catégorie séniors ou jeunes de rencontres internationales de préparation ou amicales

Licence blanche : les titulaires d'une Licence blanche sont habilités à arbitrer des rencontres internationales dans les catégories et aux niveaux suivants :

1. Toutes rencontres de catégorie jeunes au niveau régional
2. Toutes rencontres de catégorie séniors ou jeunes au niveau sous-régional
3. Tous matchs de catégorie séniors ou jeunes de rencontres internationales de préparation ou amicales

Art 155 Toute attribution d'une Licence d'arbitre de la FIBA est réalisée conformément à la procédure biannuelle suivante :

- a. La procédure de concession de Licences d'arbitre de la FIBA débutera au plus tard le 31 janvier de chaque année et la FIBA en informe systématiquement les Fédérations Nationales affiliées ;
- b. Entre janvier et mars, les Fédérations Nationales affiliées organiseront des examens et des tests conformément aux directives de la FIBA, et chaque arbitre candidat doit passer au minimum un examen écrit, un Test d'aptitude physique, et une visite médicale ;
- c. Les Fédérations Nationales affiliées doivent soumettre à la FIBA au plus tard le 31 mars tous les documents requis concernant leurs candidat(e)s ; et
- d. Au plus tard le 15 juin, la FIBA publiera la liste des arbitres de la FIBA, par catégorie de Licences (noire, verte ou blanche).

Art 156 Au début de cette procédure d'attribution de Licences, la FIBA indiquera combien de Licences d'arbitre de la FIBA elle peut concéder au maximum à chaque Fédération Nationale affiliées pour la Période De Licence concernée. Pour calculer ce nombre maximum pour une Fédération Nationale affiliée donnée, la FIBA prendra principalement en compte, mais pas exclusivement :

- a. le rang de ladite Fédération Nationale affiliée au Classement mondial de la FIBA à une telle date;
- b. la catégorie ou le groupe de membres de la FIBA auquel ladite Fédération Nationale affiliée appartient ; et
- c. le nombre de candidats proposés par ladite Fédération pour les compétitions de la FIBA entre équipes nationales au cours des deux années précédentes.

Art 157 Au cours des deux premières Périodes de licence suivant la promulgation des présents Règlements Internes de la FIBA (à savoir les Périodes de licence 2017 à 2019 et 2019 à 2021), la FIBA pourrait adopter des mesures temporaires concernant le nombre maximum de Licences d'arbitre de la FIBA qu'elle concède (en cas de baisse progressive du nombre de Licences attribuées, par exemple).

Art 158 Les conditions suivantes s'appliqueront cumulativement à tout candidat à une Licence d'arbitre de la FIBA :

- a. La FIBA pourrait décider de rejeter toutes candidatures de Fédérations Nationales affiliées n'ayant ni organisé ni endossé sur leur territoire des championnats d'un niveau suffisamment élevé ;
- b. Aucune Fédération Nationale affiliée ne peut soumettre un nombre de candidatures supérieur au nombre maximum de Licences d'arbitre de la FIBA qui lui a été affecté par la FIBA ;
- c. Chaque candidat doit avoir arbitré régulièrement au sein d'une Fédération Nationale affiliée pendant au minimum les deux saisons précédentes ;
  - i. Pour les candidats à la Licence d'arbitre de catégorie noire, au plus haut niveau séniors hommes;
  - ii. Pour les candidates à la Licence d'arbitre de catégorie verte, au plus haut niveau séniors femmes ;
  - iii. Pour les candidates à la Licence d'arbitre de catégorie blanche, au plus haut niveau séniors femmes ; et
  - iv. Pour les candidats à la Licence d'arbitre de catégorie blanche, au plus haut niveau séniors hommes
- d. Un arbitre ne peut pas se porter candidat à une Licence d'arbitre de la FIBA :
  - i. s'il a eu 50 ans avant le début de la Période De Licence ; ou
  - ii. s'il s'agit de sa première candidature et qu',
    1. il a eu 25 ans le premier jour de la Période de licence ou après ; ou

2. il a eu 35 ans avant le début de la Période de licence.

e. Les arbitres candidats ne peuvent en aucun cas occuper un poste de Président ou Secrétaire Général d'une Fédération Nationale affiliée, ni participer directement ou indirectement à une quelconque procédure de nomination de candidats à la Licence d'arbitre de la FIBA administrée par une Fédération Nationale affiliée.

f. Chaque arbitre candidat devra passer les examens et tests suivants :

i. L'examen écrit de la FIBA ;

ii. L'examen de condition et d'adéquation physique de la FIBA ;

iii. La visite médicale ; et

iv. Tout autre examen, selon ce que la FIBA pourrait juger nécessaire.

Seuls les résultats d'examens et de tests officiels établis par la FIBA seront valables dans le cadre de la procédure de d'attribution de Licences d'arbitre de la FIBA.

g. Les Fédérations Nationales affiliées procéderont à leur propre évaluation de leur candidat, qui sera fondée sur le travail d'arbitrage du candidat au cours des 12 derniers mois de compétitions nationales. Si une Fédération Nationale affiliée présente plusieurs candidatures, elle doit également soumettre à la FIBA le classement qu'elle recommande concernant ces candidats.

h. Les Fédérations Nationales affiliées veilleront à ce que tous les formulaires requis aient été remplis, estampillés, signés par leur Président ou Secrétaire Général, ainsi que par l'instructeur national d'arbitres de la FIBA (le cas échéant), et envoyés à la FIBA au plus tard le 31 mars. Il se peut que la FIBA mette en place à l'avenir un système de gestion des candidatures en ligne.

Tout manquement à remplir les conditions ci-dessus pourrait entraîner le rejet de l'ensemble des candidatures d'une quelconque Fédération Nationale affiliée ou du dossier d'un quelconque arbitre candidat, selon le cas.

Art 159 Les Fédérations Nationales affiliées se doivent d'immédiatement informer la FIBA si, pour quelconque raison, un arbitre FIBA perd (de façon temporaire ou définitive) son accréditation au plus haut niveau national nécessaire à sa Licence d'arbitre de la FIBA.

Art 160 En cas de différend entre un arbitre et une Fédération Nationale affiliée, la FIBA pourra intervenir et prendre toutes mesures qu'elle juge appropriées.

Art 161 La FIBA, à sa seule et entière discrétion, décidera à quels candidats elle concède une Licence d'arbitre de la FIBA, ainsi que la catégorie d'une telle Licence. Au moment de prendre sa décision, la FIBA pourrait prendre en compte le classement des candidats recommandé par la Fédération Nationale affiliée, ainsi que consulter la Fédération Nationale affiliée concernée à propos de ses candidats.

Art 162 La FIBA communiquera sa décision à la Fédération Nationale affiliée concernée. La FIBA enverra également une facture à cette Fédération Nationale affiliée sollicitant le paiement des droits de licence pour l'ensemble de la Période de licence concernée, compte tenu du nombre et des catégories des Licences d'arbitre de la FIBA accordées (voir article 3-339).

Art 163 La catégorie d'une Licence d'arbitre de la FIBA ne peut en aucun cas être modifiée durant la Période de licence.

Art 164 Sous réserve des dispositions de l'article 3-168, toute Licence d'arbitre de la FIBA arrive à son terme le 31 août de l'année du 51<sup>e</sup> anniversaire de l'arbitre de la FIBA qui en est titulaire, ou le dernier jour de la Période de licence si cette date intervient en premier.

Art 165 La FIBA pourrait mettre en place des programmes de formation et éducatifs complémentaires ou spéciaux destinés aux arbitres de la FIBA (les « Programmes d'arbitrage ») et elle assignera en

---

priorité les compétitions de la FIBA entre équipes nationales et les compétitions de la FIBA entre clubs aux arbitres de la FIBA qui satisfont aux exigences de ses Programmes d'arbitrage.

Art 166 Le fait de détenir une Licence d'arbitre de la FIBA ne donne pas pour autant droit, pour l'arbitre de la FIBA qui en est titulaire, à être assigné à de quelconques compétitions. Le siège de la FIBA, ou le Bureau Régional de la FIBA concerné, se réserve le droit de décider à sa seule et entière discrétion d'assigner ou non à un arbitre de la FIBA de quelconques rencontres pendant la Période de licence.

### TRANSFERT, ANNULATION D'UNE LICENCE

Art 167 Tout arbitre de la FIBA est en droit de changer de Fédération Nationale affiliée en raison d'un déménagement ou pour toute autre raison importante. La validation d'un tel changement par la FIBA sera conditionnée par le consentement des Fédérations Nationales affiliées concernées, sauf si un tel consentement est refusé de manière déraisonnable. En cas de différend à ce sujet, l'article 3-161 ci-après s'appliquera.

Art 168 La FIBA se réserve le droit d'annuler une Licence d'arbitre temporairement ou pour la durée entière de la Période de Licence dans les cas suivants :

- a. La Fédération Nationale affiliée concernée n'a pas payé la totalité de ses droits de licence applicables ;
- b. L'arbitre concerné a perdu son accréditation d'arbitre au plus haut niveau dans son pays ;
- c. Une sanction a été infligée à l'arbitre concerné en vertu des Règlements Internes de la FIBA ;
- d. L'arbitre concerné a manqué de participer à certains des programmes et activités de formation obligatoires de la FIBA ;
- e. Des circonstances inhabituelles empêchent l'arbitre d'arbitrer (en cas de blessure, par exemple) ;
- f. L'arbitre concerné a refusé à plusieurs reprises une assignation à arbitrer une rencontre de la FIBA ;
- g. La performance de l'arbitre FIBA est médiocre ; ou
- h. Pour tout autre motif justifiable.

À cet égard, la FIBA pourra agir entièrement à son gré et lorsque cela lui paraît approprié, ou lorsque l'arbitre FIBA ou sa Fédération Nationale affiliée soumet une demande de renouvellement de licence.

### RESPONSABILITÉS

Art 169 Les arbitres FIBA doivent porter l'uniforme officiel des arbitres de la FIBA pour arbitrer les rencontres internationales.

Art 170 Les arbitres FIBA représentent la FIBA sur le terrain. Ils sont tenus d'arbitrer toutes rencontres conformément au Règlement officiel de basketball et aux interprétations officielles des Règles de basketball, ainsi que de respecter les dispositions des Statuts Généraux et des Règlements Internes de la FIBA. Par ailleurs, ils doivent faire tout ce qui est raisonnablement en leur pouvoir pour remplir leur mission de manière satisfaisante.

Art 171 Les arbitres FIBA travailleront de concert avec les organisateurs des compétitions afin de veiller à ce que celles-ci se déroulent sans problèmes, et veilleront à ce que les droits et intérêts de chacune des deux équipes présentes sur le terrain soient strictement respectés.

Art 172 Si la FIBA a également assigné une compétition à un commissaire ou délégué technique de la FIBA, l'arbitre de la FIBA assigné à cette compétition doit aller se présenter audit commissaire ou délégué technique de la FIBA dès son arrivée sur le site de la compétition.

Art 173 Au cas où ledit commissaire ou délégué technique de la FIBA ne serait pas présent sur le site de la compétition, l'arbitre de la FIBA veillera à ce que chacun des joueurs dont le nom figure sur la feuille de marque ait été approuvé par la FIBA. Dans le cas contraire, l'arbitre le signalera à la FIBA.

Art 174 Si l'arbitre de la FIBA estime qu'il est approprié de soumettre un rapport récapitulatif de la compétition, il le fera immédiatement après la compétition et l'adressera à la FIBA, ou le remettra au commissaire ou délégué technique de la FIBA présent, le cas échéant.

### ASSIGNATIONS D'ARBITRES À DES COMPÉTITIONS

Art 175 Les compétitions officielles de basketball peuvent exclusivement être arbitrées par des arbitres FIBA d'une nationalité autre que celles des deux équipes sur le terrain.

Art 176 Tous les avis d'assignation d'arbitres à des compétitions de la FIBA entre équipes nationales et aux compétitions de la FIBA entre clubs seront envoyés à la Fédération Nationale affiliée de chaque arbitre FIBA assigné, avec copie à l'arbitre FIBA en question. La Fédération Nationale affiliée confirmera une telle assignation à la FIBA ou au Bureau Régional de la FIBA concerné, selon le cas, au plus tard à la date limite fixée. Au cas où ladite Fédération Nationale affiliée ne répondrait pas avant une telle date limite, la FIBA ou le Bureau Régional de la FIBA en question sera en droit soit de demander à l'arbitre FIBA assigné de confirmer qu'il accepte son assignation, soit d'assigner un autre arbitre FIBA.

Art 177 Pour chaque compétition de la FIBA entre équipes nationales et chaque compétition de la FIBA entre clubs, hors compétitions continentales de la FIBA, y compris leurs rencontres et tournois de qualification, la FIBA assignera un nombre d'arbitres FIBA adéquat. Au moment d'assigner des arbitres FIBA à une compétition, la FIBA veillera à ce que les cinq continents soient représentés.

Art 178 Concernant les compétitions continentales de la FIBA, y compris leurs rencontres et tournois de qualification, le Bureau Régional de la FIBA concerné est chargé d'assigner un nombre adéquat d'arbitres FIBA provenant du continent concerné, sous réserve du droit de la FIBA d'assigner à cette même compétition un certain nombre d'arbitres provenant d'un autre continent.

Art 179 Seule la FIBA est habilitée à assigner des arbitres FIBA aux :

- a. Rencontres officielles ou amicales de catégorie séniors au niveau national (ligue nationale/ championnat/coupe, tournoi amical, etc.) organisées hors du territoire de la Fédération Nationale affiliée de l'arbitre assigné ; ouz
- b. Rencontres amicales entre des équipes nationales, à condition que le ou les arbitre(s) FIBA invité(s) appartiennent à une Fédération Nationale affiliée autre que celles des équipes sur le terrain.

Concernant les compétitions des équipes nationales agréées par la FIBA, les organisateurs souhaitant utiliser un ou plusieurs arbitres FIBA demanderont à la FIBA d'assigner le nombre d'arbitres FIBA qu'ils jugent nécessaire. Les organisateurs assumeront tous frais de déplacement et d'hébergement des arbitres (frais de restauration inclus), ainsi que les indemnités des arbitres.

Art 180 La procédure d'assignation d'arbitres de la FIBA à des rencontres de la FIBA qui sont soumises aux dispositions de l'article 3-179 se déroulera comme suit :

- a. L'organisation émettant l'invitation enverra par écrit à la FIBA une demande d'assignation d'arbitres de la FIBA avant la date de commencement de la manifestation sportive concernée. Sauf circonstances exceptionnelles exigeant de procéder autrement, une telle demande doit être reçue au minimum un (1) mois avant la date de commencement de la manifestation. L'organisation émettant l'invitation doit décrire de manière détaillée la manifestation et la nature de cette invitation, et peut, si elle le souhaite, soumettre le nom du ou des arbitre(s) qu'elle souhaiterait voir assignés à cette manifestation sportive.

b. La FIBA prendra en compte l'ensemble des informations détaillées fournies dans la demande de Licence, approuvera ou non la demande, et, en cas d'approbation, sélectionnera également les arbitres assignés à la manifestation sportive concernée. La FIBA pourrait également consulter préalablement à ce sujet les Fédérations Nationales affiliées desdits arbitres, ou les Fédérations Nationales affiliées des territoires où les rencontres auront lieu. Enfin, elle pourrait consulter les Bureaux Régionaux de la FIBA concernés.

La procédure présentée aux alinéas a. et b. ci-dessus s'applique également aux arbitres membres d'organisations sans rapport avec la FIBA.

Les frais de déplacement et d'hébergement seront assumés par l'organisateur de la manifestation ou par l'organisation hôte.

Art 181 Les organisateurs de compétitions communiqueront avec les arbitres FIBA exclusivement par le biais de la FIBA ou de leur Fédération Nationale affiliée.

## DÉPLACEMENTS

Art 182 Sauf disposition contraire dans le présent Guide, les organisateurs assumeront tous les frais de déplacement des arbitres FIBA, comme suit :

- a. Déplacements en train : le prix d'un billet aller-retour en première classe, en wagon-lit (chambre double) en cas de voyage la nuit ;
- b. Déplacements en voiture : l'équivalent du prix d'un billet de train aller-retour en première classe ;
- c. Déplacements par avion : le prix d'un billet retour en classe économique (sauf indication contraire dans le règlement de la compétition applicable) ;
- d. Les organisateurs rembourseront tous frais de visa encourus ;
- e. Il est conseillé aux organisateurs d'envoyer aux arbitres FIBA des titres de transport prépayés ; cependant, si un arbitre FIBA doit acheter lui-même son titre de transport, il sera remboursé dans la devise de son pays ou dans toute autre devise convertible, selon ce que décidera la FIBA.

## INDEMNITÉS

Art 183 Veuillez vous référer à l'article 3-338 des Règlements Internes de la FIBA correspondant pour les droits d'arbitrage applicables. Les Bureaux Régionaux de la FIBA peuvent moduler les salaires des arbitres en fonction des besoins spécifiques de leur région, sous réserve d'approbation par le Secrétaire Général.

Art 184 Pour l'ensemble des compétitions de la FIBA entre équipes nationales de catégorie seniors, les organisateurs paieront les salaires des arbitres, et la FIBA paiera les frais de déplacement de l'ensemble des arbitres, sauf dispositions contraires dans la Convention du pays hôte (Host Nation Agreement).

Art 185 Pour l'ensemble des compétitions de la FIBA entre équipes nationales de catégorie jeunes, la FIBA paiera les salaires des arbitres ainsi que les frais de déplacement de l'ensemble des arbitres, sauf dispositions contraires dans la Convention du pays hôte (Host Agreement).

Art 186 Pour les compétitions de la FIBA entre clubs, le règlement applicable à de telles compétitions fixera le montant des salaires des arbitres et stipulera également quelle organisation est responsable de payer de tels salaires aux arbitres, ainsi que leurs frais de déplacement.



# LICENCES D'ARBITRE – CRITÈRES D'ATTRIBUTION





# LICENCES D'ARBITRE – CRITÈRES D'ATTRIBUTION

## 3. LICENCES D'ARBITRE – CRITÈRES D'ATTRIBUTION

*Le texte anglais prévaut en cas de différence entre les trois langues: anglais, espagnol et français, concernant le sens ou l'interprétation d'un mot ou d'une phrase.*

### 3.1 Généralités

Conformément aux Règlements Internes de la FIBA, Livre 3, Chapitre VII, les Licences d'arbitre de la FIBA sont divisées en trois (3) catégories :

**Licence noire :** Cette licence est destinée aux arbitres de la FIBA (hommes et femmes) habilités à arbitrer des rencontres internationales dans toutes les catégories séniors et jeunes. Les arbitres candidats à la Licence noire doivent avoir arbitré régulièrement au plus haut niveau des compétitions séniors hommes au sein d'une Fédération Nationale affiliée pendant au minimum les deux saisons précédentes ;

**Licence verte :** Il s'agit d'une licence spécialement destinée aux arbitres féminins et valable pour une période transitoire dont la durée sera fixée par la FIBA. Toute femme arbitre titulaire d'une Licence verte de la FIBA est habilitée à arbitrer des rencontres internationales dans les catégories et aux niveaux suivants :

1. Tout match senior hommes au niveau sous-régional
2. Tout match senior femmes
3. Jeunes tous niveaux (hommes et femmes)
4. Tout match international de catégorie séniors ou jeunes, de préparation ou amical

Les arbitres féminins candidats à la Licence verte doivent avoir arbitré régulièrement au plus haut niveau des compétitions de catégorie séniors femmes au sein d'une Fédération Nationale affiliée pendant au minimum les deux saisons précédentes.

**Licence blanche :** Cette Licence est destinée aux arbitres de la FIBA (hommes et femmes) habilités à arbitrer des rencontres internationales comme suit :

1. Toutes rencontres de catégorie jeunes au niveau régional
2. Toutes rencontres de catégorie séniors ou jeunes au niveau sous-régional
3. Toutes rencontres internationales de catégorie séniors ou jeunes, de préparation ou amicales

Les arbitres féminins candidats à la Licence blanche doivent avoir arbitré régulièrement au plus haut niveau des compétitions de catégorie séniors femmes au sein d'une Fédération Nationale affiliée pendant au minimum les deux saisons précédentes.

Les arbitres masculins candidats à la Licence blanche doivent avoir arbitré régulièrement au plus haut niveau des compétitions de catégorie séniors hommes au sein d'une Fédération Nationale affiliée pendant au minimum les deux saisons précédentes.

Le nombre maximum de Licences d'arbitre de la FIBA attribué à chacune des Fédérations Nationales affiliées donne droit à ces dernières de soumettre une demande visant l'ensemble de ces Licences disponibles. Cependant dans chaque cas, la FIBA, après avoir évalué l'ensemble des candidatures soumises, décidera si un candidat recevra une Licence d'arbitre de la FIBA et, si oui, dans quelle catégorie.

## 3.2 Durée de validité des Licences

- 3.2.1 Conformément aux Règlements Internes de la FIBA, toute Licence d'arbitre de la FIBA est valable deux (2) ans (la « Période de licence ») à compter du 1er septembre (2019, par exemple) et jusqu'au 31 août (2021 dans le présent exemple). Ceci s'appliquera également aux Périodes de licence 2021-2023, 2023-2025, etc.
- 3.2.2 Sous réserve des dispositions de l'article 3-168, toute Licence d'arbitre de la FIBA arrive à son terme le 31 août de l'année du 51e anniversaire de l'arbitre de la FIBA qui en est titulaire, ou le dernier jour de la Période de licence si cette date intervient en premier.
- 3.2.3 La FIBA se réserve le droit de ne pas attribuer ou d'annuler une Licence d'arbitre temporairement ou pour la durée entière de la Période de Licence dans les cas suivants :
- La Fédération Nationale affiliée concernée n'a pas payé la totalité de ses droits de licence applicables ;
  - L'arbitre concerné a perdu sa qualité d'arbitre au plus haut niveau dans son pays ;
  - Une sanction a été infligée à l'arbitre concerné en vertu des Règlements Internes de la FIBA ;
  - L'arbitre concerné a manqué de participer à certains des programmes et activités de formation obligatoires de la FIBA ;
  - Des circonstances inhabituelles empêchent l'arbitre FIBA d'officier (en cas de blessure, par exemple) ;
  - L'arbitre concerné a refusé à plusieurs reprises une désignation sur une rencontre de la FIBA ;
  - La performance de l'arbitre FIBA est médiocre ; ou
  - Pour tout autre motif justifiable.
- À cet égard, la FIBA pourra agir entièrement à son gré et lorsque cela lui paraît approprié, ou lorsque l'arbitre de la FIBA ou sa Fédération Nationale affiliée soumet une demande de renouvellement de licence.
- 3.2.4 Toute Fédération Nationale affiliée est tenue d'informer immédiatement la FIBA lorsque l'un de ses arbitres FIBA perd, pour quelque raison que ce soit, temporairement ou définitivement, sa qualité d'arbitre FIBA au plus haut niveau national requis dans sa catégorie de Licence d'arbitre.

## 3.3 Nombre de Licences

- 3.3.1 Un nombre limité de Licences d'arbitre de la FIBA est attribué à chaque Fédération Nationale affiliée. Conformément aux Règlements Internes de la FIBA, ce chiffre est principalement basé, mais pas exclusivement, sur les critères suivants :
- Le Classement Mondial de la FIBA des Fédérations Nationales affiliées. Le classement combiné est basé sur les résultats sportifs de chaque Fédération Nationale sur les compétitions FIBA hommes, femmes, garçons et filles. Le Classement Mondial de la FIBA est publié et ses principes expliqués sur le site [www.fiba.basketball](http://www.fiba.basketball)
  - La Liste FIBA par catégorie des Fédérations Nationales affiliées, basée sur le statut du basketball dans un pays donné, l'évaluation des Fédérations Nationales affiliées et le potentiel de croissance. La liste est approuvée par le Bureau Central.
  - Le nombre d'arbitres de la FIBA de la Fédération Nationale affiliée concernée ayant été désignés sur des compétitions de la FIBA entre équipes nationales, à savoir : la Coupe du Monde de basketball de la FIBA, la Coupe du Monde féminine de basketball de la FIBA, les Coupes Continentales de la FIBA, les Championnats Continentaux féminins de la FIBA, les Tournois Olympiques de basketball, les Tournois qualificatifs FIBA masculins et féminins aux Jeux Olympiques, les Championnats du Monde de basketball U19 masculin et féminin de la FIBA et les Championnats du Monde de basketball U17 masculin et féminin de la FIBA.
- 3.3.2 En théorie, un maximum de quatorze (14) Licences d'arbitre de la FIBA (le « Nombre de base ») peuvent être attribuées toutes catégories confondues (noire, verte et blanche, conformément aux critères listés aux paragraphes 3.3.1, 3.3.2 et 3.3.3 du présent Guide) pour une Fédération Nationale affiliée.

<b>NBRE DE LICENCES DISPONIBLES</b>	<b>CLASSEMENT MONDIAL COMBINE DE LA FIBA</b>
6	Rangs 1 à 20
4	Rangs 21 à 40
2	Rangs 41 à 60
1	Rangs 61 à 90
Aucune	Rangs 91 et au-delà

<b>NBRE DE LICENCES DISPONIBLES</b>	<b>LISTE FIBA DES FÉDÉRATIONS NATIONALES AFFILIÉES, PAR CATÉGORIE</b>
3	Pour les Fédérations Nationales affiliées - Groupe A
2	Pour les Fédérations Nationales affiliées - Groupe B
1	Pour les Fédérations Nationales affiliées - Groupe C
Aucune	Pour les Fédérations Nationales affiliées - Groupe D

<b>NBRE DE LICENCES DISPONIBLES</b>	<b>NOMBRE D'ARBITRES DESIGNES SUR DES COMPÉTITIONS DE LA FIBA ENTRE ÉQUIPES NATIONALES</b>
1	Par Fédération Nationale affiliée représentée* parmi les arbitres désignés** sur la Coupe du Monde de basketball de la FIBA, à la Coupe du Monde féminine de basketball de la FIBA, aux Tournois Olympiques de basketball et aux Tournois de qualification masculins et féminins de la FIBA aux Jeux Olympiques au cours des deux saisons précédentes (présentement 2016-2017 et 2017-2018) ;
1	Par Fédération Nationale affiliée représentée* parmi les arbitres désignés** sur des Coupes continentales de basketball masculin de la FIBA au cours des deux saisons précédentes (présentement 2016-2017 et 2017-2018) ;
1	Par Fédération Nationale affiliée représentée* parmi les arbitres désignés** sur des Championnats du Monde de basketball U19 masculin et féminin de la FIBA et aux Championnats du Monde de basketball U17 masculin et féminin de la FIBA au cours des deux saisons précédentes (présentement 2016-2017 et 2017-2018).

\*Note 1 – Une place pour une Licence d'arbitre est allouée quand un arbitre désigné participe à l'intégralité du programme de préparation de la compétition concernée et réussit l'ensemble des examens et tests de préparation à la compétition.

\*\*Note 2 – Dans le cas où plus d'un arbitre de la même Fédération Nationale affiliée sont nommés pour la même Compétition pour équipe nationale de la FIBA, cela compte seulement pour 1 seule Licence (p. ex. : 2 arbitres d'une Fédération Nationale affiliée pour la Coupe du Monde de la FIBA).

Dans le cas où le même arbitre de la même Fédération Nationale affiliée est nommé pour plus d'une Compétition pour équipe nationale de la FIBA, cela compte seulement pour 1 seule Licence (p. ex. : 1 arbitre d'une Fédération Nationale affiliée pour les Tournois de qualification aux Jeux Olympiques et le Championnats du Monde de basketball U17 de la FIBA).

3.3.3 La FIBA poursuit le programme de promotion mondial de l'arbitrage féminin. Par conséquent, dans les limites du nombre de Licences disponibles, tel qu'indiqué aux paragraphes 3.3.1 et 3.3.2 ci-dessus, la FIBA peut attribuer un maximum de deux (2) Licences de catégorie verte uniquement, comme suit :

- 1 Licence par Fédération Nationale affiliée ayant en son sein des arbitres féminins FIBA au cours des deux saisons précédentes ; et
- 1 Licence par Fédération Nationale affiliée ayant en son sein des arbitres féminins FIBA désignés sur des Championnats continentaux féminins de la FIBA au cours des deux saisons précédentes.

NBRE DE LICENCES DISPONIBLES	DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION DE L'ARBITRAGE FÉMININ
1 (Licence verte)	Par Fédération Nationale affiliée ayant en son sein des arbitres féminins FIBA au cours des deux saisons précédentes (présentement 2016-2017 et 2017-2018) ;
1 (Licence verte)	Par Fédération Nationale affiliée représentée parmi les arbitres féminins désignés* sur des Championnats continentaux féminins de la FIBA au cours des deux saisons précédentes (présentement 2016-2017 et 2017-2018).

\*Note – Une place pour une Licence d'arbitre est allouée quand un arbitre désigné participe à l'intégralité du programme de préparation de la compétition concernée et réussit l'ensemble des examens et tests de préparation à la compétition.

3.3.4 En plus du Nombre initial de Licences attribuées conformément aux dispositions des paragraphes 3.3.2 et 3.3.3 ci-dessus, la FIBA peut concéder un nombre maximum de quatre (4) Licences supplémentaires par Fédération Nationale affiliée. Ces Licences disponibles supplémentaires seront exclusivement des Licences blanches et ne seront pas incluses dans le nombre de base des Licences d'arbitre de la FIBA mentionné au paragraphe 3.3.2.

NBRE DE LICENCES DISPONIBLES	LICENCES BLANCHES SUPPLÉMENTAIRES
1 à 4	La FIBA a le droit d'attribuer jusqu'à quatre (4) Licences blanches supplémentaires par Fédération Nationale affiliée concernée.

\*Note - Un minimum de 50 % des Licences blanches est réservé aux arbitres de 30 ans ou moins. La participation au programme de la FIBA pour les arbitres nationaux potentiels ou à un programme similaire sélectionné par la FIBA est obligatoire.

Pour des exemples spécifiques sur la façon dont le nombre de Licences disponibles est calculé sur la base du nombre de désignations d'arbitres sur des compétitions de la FIBA, veuillez vous reporter aux sections « Questions et Réponses » et « Exemples » du présent Guide opérationnel.

# PRINCIPES RÉGISSANT LES LICENCES DE COMMISSAIRE FIBA







# PRINCIPES RÉGISSANT LES LICENCES DE COMMISSAIRE FIBA

## 4. PRINCIPES RÉGISSANT LES LICENCES DE COMMISSAIRE FIBA

Dans ce Guide, le mot « commissaire » désigne uniformément un homme ou une femme commissaire. Veuillez noter que ce principe a été adopté exclusivement à des fins de commodité.

Le présent chapitre est extrait des Règlements Internes de la FIBA, Livre 3, Chapitre VII. En cas de contradiction ou d'incohérence entre les clauses du présent Guide et les Règlements Internes de la FIBA, ces derniers prévaudront.

Veuillez noter que le calcul du nombre maximum de Licences de commissaire de la FIBA (conformément aux dispositions de l'article 3-193 des Règlements Internes de la FIBA) est basé sur le Nombre de base de Licences d'arbitre de la FIBA disponibles et exclut toutes Licences blanches supplémentaires.

### LICENCES DE COMMISSAIRE

Art 191 Les Licences de commissaire de la FIBA sont attribuées par la FIBA tous les deux ans (2017, 2019, etc.) et sont, sous réserve des dispositions du présent chapitre, valables deux ans (la « Période de licence ») à compter du 1er septembre (2017, par exemple) et jusqu'au 31 août (2019 dans le présent exemple).

Art 192 Toute attribution d'une Licence de commissaire de la FIBA sera réalisée conformément à la procédure biannuelle suivante :

- a. La procédure d'attribution de Licences de commissaire de la FIBA débute au plus tard le 31 janvier de chaque année et la FIBA en informe systématiquement les Fédérations Nationales affiliées ;
- b. Entre janvier et mars, chaque commissaire candidat passera un examen écrit administré par sa Fédération Nationale affiliée conformément aux directives de la FIBA ;
- c. Les Fédérations Nationales affiliées doivent soumettre à la FIBA au plus tard le 31 mars tous les documents requis concernant leurs candidat(e)s ; et
- d. Au plus tard le 15 juin, la FIBA publiera la liste des commissaires de la FIBA.

Art 193 Au début de chaque procédure d'attribution de Licences, la FIBA indiquera combien de Licences de commissaire de la FIBA elle peut concéder au maximum à chaque Fédération Nationale affiliée pour la Période de Licence concernée, un chiffre qui ne peut en aucun cas être supérieur à 50 % du nombre de Licences d'arbitre FIBA attribuées à des arbitres appartenant à la même Fédération Nationale affiliée pour cette Période de licence. Au cas où ce chiffre ne serait pas un chiffre rond, il sera arrondi au nombre entier supérieur le plus proche.

Au cours des deux premières Périodes de licence suivant la promulgation des présents Règlements Internes (à savoir les Périodes de licence 2017–2019 et 2019–2021), la FIBA pourrait adopter des mesures temporaires concernant le nombre maximum de Licences de commissaire de la FIBA qu'elle concède (en cas de baisse du nombre de Licences attribuées, par exemple).

Art 194 Les conditions suivantes s'appliqueront cumulativement à tout candidat à une Licence de commissaire de la FIBA :

- a. La FIBA peut décider de rejeter des candidatures de Fédérations Nationales affiliées n'ayant ni organisé ni endossé sur leur territoire des championnats d'un niveau suffisamment élevé ;
- b. Aucune Fédération Nationale affiliée ne peut soumettre un nombre de candidatures supérieur au nombre maximum de Licences de commissaire de la FIBA qui lui a été affecté par la FIBA ; Un commissaire ne peut pas se porter candidat à une Licence de commissaire de la FIBA :
  - i. s'il a 70 ans au début de la Période de licence ; ou
  - ii. s'il s'agit de sa première candidature et que
    1. il a 35 ans ou moins au début de la Période de licence ; ou
    2. il a 55 ans ou plus au début de la Période de licence.

- c. Les commissaires candidats ne peuvent en aucun cas occuper un poste de Président ou Secrétaire Général d'une Fédération Nationale affiliée, ni participer directement ou indirectement à une quelconque procédure de nomination de candidats à la Licence de commissaire de la FIBA administrée par une Fédération Nationale affiliée ;
- d. Chaque commissaire candidat doit passer l'examen écrit. Seuls les résultats d'examens et de tests officiels établis par la FIBA seront jugés valables dans le cadre de la procédure d'attribution de Licences de commissaire de la FIBA ;
- e. Les Fédérations Nationales affiliées veilleront à ce que tous les formulaires requis aient été remplis, estampillés, signés par leur Président ou Secrétaire Général, ainsi que par l'instructeur national des arbitres de la FIBA (le cas échéant), et envoyés à la FIBA au plus tard le 31 mars. Il se peut que la FIBA mette en place à l'avenir un système de gestion des candidatures en ligne.

Tout manquement à remplir les conditions ci-dessus pourrait entraîner le rejet de l'ensemble des candidatures d'une quelconque Fédération Nationale affiliée ou du dossier d'un quelconque commissaire candidat, selon le cas.

En cas de différend entre un commissaire et une Fédération Nationale affiliée, la FIBA pourra intervenir et prendre toutes mesures qu'elle juge appropriées.

- Art 195 La FIBA, à sa seule et entière discrétion, décidera à quels candidats il est attribué une Licence de commissaire de la FIBA pour la Période de licence. Au moment de prendre sa décision, la FIBA pourrait consulter la Fédération Nationale affiliée concernée.
- Art 196 La FIBA communiquera sa décision à la Fédération Nationale affiliée concernée. La FIBA enverra également une facture à la Fédération Nationale affiliée sollicitant le paiement des droits de licence pour l'ensemble de la Période de Licence concernée, compte tenu du nombre de Licences de commissaire de la FIBA attribuées à ladite Fédération Nationale affiliée.
- Art 197 Sous réserve des dispositions de l'article 3-199, toute Licence de commissaire FIBA arrive à son terme le 31 août de l'année du 71e anniversaire du commissaire FIBA qui en est titulaire, ou le dernier jour de la Période de licence si cette date intervient en premier.
- Art 198 Le fait de détenir une Licence de commissaire FIBA ne donne pas pour autant droit, pour le commissaire FIBA concerné, à être assigné à de quelconques rencontres. Le siège de la FIBA, ou le Bureau Régional de la FIBA concerné, se réserve le droit de décider à sa seule et entière discrétion d'assigner ou non à un commissaire de la FIBA de quelconques rencontres pendant la Période de licence.
- Art 199 Les articles 3-167 et 3-168 régissant le transfert et l'annulation des Licences d'arbitre de la FIBA s'applique mutatis mutandis (par analogie) aux Licences de commissaire de la FIBA.

## RESPONSABILITÉS

- Art 200 Les commissaires de la FIBA représentent et agissent au nom du Secrétaire Général de la FIBA. Ils doivent :
- a. veiller à ce que chaque rencontre soit arbitrée conformément au Règlement officiel de basketball et aux Règlements Internes de la FIBA, non seulement à la lettre mais également dans leur esprit ;
  - b. faire tout ce qui est raisonnablement en leur pouvoir pour remplir leur mission de manière satisfaisante ;
  - c. veiller à obtenir la pleine et entière coopération des arbitres de la FIBA, des organisateurs et des équipes ;

- d. communiquer des informations aux arbitres de la FIBA lorsqu'ils en font la demande pendant ou après la rencontre, mais toute décision finale à cet égard sera du ressort des arbitres ; et
- e. être principalement responsable de gérer avec maîtrise la table de marque, étant assis entre le chronométreur et le marqueur.

- Art 201 Le commissaire de la FIBA présent lors d'une compétition est pleinement habilité à résoudre tout problème entre les parties concernées. En particulier, il est en droit de requérir une présence policière adéquate (ou des services de sécurité professionnels) afin de garantir le bon déroulement de la rencontre dans un esprit purement sportif.
- Art 202 Suite à la rencontre, le commissaire de la FIBA rédigera un rapport résumant la rencontre, qu'il enverra à la FIBA dans les délais impartis, accompagné de l'ensemble des documents requis.
- Art 203 Le commissaire de la FIBA doit envoyer sans tarder à la FIBA toute réclamation ou protestation reçue, en y ajoutant toutes informations qu'il juge utiles.
- Art 204 Les commissaires de la FIBA s'engagent à appliquer en toutes circonstances le Règlement officiel de basketball et les interprétations officielles des Règles de basketball, ainsi que les dispositions des Statuts Généraux et des Règlements Internes de la FIBA.

#### ASSIGNATIONS

- Art 205 Sous réserve de toute décision de la FIBA concernant une rencontre ou compétition spécifique selon laquelle les responsabilités habituellement assignées à un commissaire de la FIBA seront assumées par un délégué technique de la FIBA, seul un commissaire de la FIBA d'une nationalité autre que celles des deux équipes sur le terrain peut être assigné à des compétitions de basketball officielles.
- Art 206 Les articles 3-76 à 3-181 régissant les arbitres de la FIBA s'appliquent mutatis mutandis (par analogie) aux commissaires de la FIBA.

#### DÉPLACEMENTS

- Art 207 L'article 3-182 régissant les arbitres de la FIBA s'applique mutatis mutandis (par analogie) aux commissaires de la FIBA.

#### SALAIRES ET INDEMNITÉS DES COMMISSAIRES

- Art 208 Les articles 3-183 à 3-186 régissant les arbitres de la FIBA s'appliquent mutatis mutandis (par analogie) aux commissaires de la FIBA.



# QUESTIONS ET RÉPONSES





# QUESTIONS ET RÉPONSES

## 5. QUESTIONS ET RÉPONSES

Dans la présente section, le « Régime d'attribution de Licences d'arbitre ou de commissaire 2019-2021 » est désigné par « l'OL2019-21 ».

	QUESTION	RÉPONSE
1.	Qu'est-ce que le système de Licences FIBA pour Officiels ?	Tout d'abord, le système de licences FIBA pour officiels a été créé pour promouvoir la qualité plutôt que la quantité. La procédure a maintenant lieu tous les deux ans. Le nouveau système d'attribution de licences en place mène les Fédérations Nationales affiliées et les officiels vers une amélioration continue. L'OL2019-21 intègre des Fédérations Nationales affiliées qui n'avaient aucun arbitre FIBA jusqu'à présent. De plus, la FIBA a développé une stratégie sur le long terme pour impliquer et former des arbitres féminins. C'est pour cette raison que la Licence Verte a été créée, avec pour but de promouvoir l'arbitrage féminin.
2.	Comment l'OL 2019-2021 renforce-t-il le développement de l'arbitrage ?	Les Fédérations Nationales affiliées ont été impliquées plus activement dans le processus de développement de l'arbitrage. Elles ont été encouragées à développer et à lancer des programmes nationaux de développement de l'arbitrage. Ces programmes sont supervisés et en partie financés par la FIBA et/ou les Bureaux Régionaux, pour poursuivre les standards établis. Par exemple, des arbitres peuvent se voir attribuer une licence blanche, ce qui peut leur permettre d'être désignés et d'acquérir de l'expérience en arbitrant sur des matches internationaux de niveau régional ou sous-régional. Et cela pourrait aboutir finalement à l'attribution d'une licence noire pour la Période de Licence biannuelle suivante.
3.	À quoi correspondent les différentes catégories de Licence FIBA (noire, verte et blanche) ?	Il existe trois (3) catégories différentes de Licence d'arbitre de la FIBA : <ul style="list-style-type: none"><li>• Licence noire : les titulaires d'une Licence noire (hommes et femmes) sont habilités à arbitrer des rencontres internationales dans toutes les catégories séniors et jeunes ;</li><li>• Les titulaires d'une Licence verte (arbitres féminins uniquement) sont habilités à arbitrer des rencontres internationales dans les catégories suivantes : tout match hommes séniors de niveau sous-régional, tout match séniors femmes, jeunes (tous niveaux, hommes ou femmes), et tout match international de préparation ou amical de catégorie séniors ou jeunes ;</li><li>• Les titulaires d'une Licence blanche (hommes et femmes) sont habilités à arbitrer dans les catégories suivantes : toutes rencontres de catégorie jeunes au niveau régional, toutes rencontres de catégorie séniors ou jeunes au niveau sous-régional, et toutes rencontres internationales de préparation ou amicales de catégorie séniors ou jeunes.</li></ul>

4.	Quels sont les principes d'attribution de Licences de la FIBA ?	<p>Le nombre de Licences de la FIBA attribué à chaque Fédération Nationale affiliée est principalement basé, mais pas exclusivement, sur les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le rang de la Fédération Nationale affiliée concernée au Classement Mondial Combiné de la FIBA ;</li> <li>• La classification de la Fédération Nationale affiliée concernée au sein de la Liste de la FIBA par catégorie ;</li> <li>• Le nombre d'arbitres de la FIBA désignés sur des compétitions de la FIBA au cours des saisons 2016-2017 et 2017-2018 ; et</li> <li>• La présence d'arbitres féminins FIBA au sein de la Fédération Nationale affiliée concernée, et le nombre d'arbitres féminins de la FIBA désignés sur des compétitions de la FIBA au cours des saisons 2016-2017 et 2017-2018.</li> </ul>
5.	Qu'est-ce que le Classement Mondial Combiné de la FIBA ?	Le Classement combiné est basé sur les résultats sportifs de chaque Fédération Nationale affiliée de la FIBA dans toutes les compétitions de la FIBA hommes, femmes, garçons et filles. Le Classement Mondial FIBA est publié et ses principes expliqués sur le site <a href="http://fiba.basketball">fiba.basketball</a> .
6.	Qu'est-ce que la Liste FIBA des Fédérations Nationales par catégorie ?	La Liste FIBA des Fédérations Nationales par catégorie est basée sur le statut du basketball dans un pays donné, l'évaluation des Fédérations Nationales affiliées et leur potentiel de croissance. Les Fédérations Nationales affiliées sont évaluées par des experts de la FIBA et la liste est ensuite approuvée par le Bureau Central de la FIBA.
7.	Les désignations sur les Matches Qualificatifs pour la Coupe du Monde FIBA sont-elles prises en compte pour calculer le nombre de Licences disponibles ?	<p>Non. Seules les désignations sur les compétitions suivantes sont prises en compte pour le calcul des Licences disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Coupe du Monde FIBA</li> <li>• La Coupe du Monde FIBA Femmes</li> <li>• Les Tournois Olympiques de Basketball</li> <li>• Les Tournois Qualificatifs FIBA masculins et féminins pour les Jeux Olympiques</li> <li>• Les Coupes Continentales FIBA Hommes</li> <li>• Les Coupes Continentales FIBA Femmes</li> <li>• Les Coupes du Monde FIBA hommes et femmes U19</li> <li>• Les Coupes du Monde FIBA hommes et femmes U17</li> </ul>
8.	Si un arbitre désigné sur une compétition de la FIBA n'effectue pas le programme de préparation ou échoue au test d'aptitude physique de pré-compétition, peut-il être pris en compte pour le calcul des Licences disponibles ?	Non. Un arbitre désigné doit participer intégralement au programme de préparation de la compétition concernée et doit réussir tous les tests relatifs à la préparation de la compétition. Dès lors, sa désignation sera prise en compte pour le calcul des Licences disponibles pour sa Fédération Nationale affiliée.



9.	Qui fixe le nombre de Licences disponibles pour chacune des Fédérations Nationales affiliées ?	Conformément aux Règlements Internes de la FIBA, c'est la FIBA qui fixe le nombre de Licences d'arbitre disponibles à chaque Fédération Nationale affiliée. L'évaluation des candidatures pour la Licence de la FIBA est du ressort des Bureaux Régionaux de la FIBA, du Département Arbitrage de la FIBA et de la Commission Technique de la FIBA.
10.	Quelle est la durée de la Période de Licence ?	Les Licences d'arbitre ou de commissaire de la FIBA sont valables deux ans (la « Période de Licence ») à compter du 1er septembre 2019 et jusqu'au 31 août 2021. (Le même calendrier s'appliquera aux Périodes de licence 2021-2023, 2023-2025 etc.)
11.	Quel est le nombre maximum de Licences d'arbitres de la FIBA disponibles, par Fédération Nationale affiliée ?	<p>Le nombre maximum de Licences d'arbitre de la FIBA attribuées à une Fédération Nationale affiliée dépend des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Classement Mondial FIBA à une date donnée ;</li> <li>• La Liste FIBA des Fédérations Nationales affiliées, par catégorie ;</li> <li>• Le nombre d'arbitres FIBA de la Fédération Nationale affiliée en question désignés sur des compétitions FIBA avec des équipes nationales ; et</li> <li>• La présence d'arbitres féminins FIBA au sein de la Fédération Nationale affiliée concernée, et le nombre d'arbitres féminins de la FIBA désignés sur des compétitions de la FIBA au cours des saisons 2016-2017 et 2017-2018.</li> </ul> <p>La présence d'arbitres féminins FIBA au sein de la Fédération Nationale affiliée concernée, et le nombre d'arbitres féminins de la FIBA désignés sur des Coupes Continentales de la FIBA femmes donnent droit à un maximum de 2 Licences vertes. Toutes les autres Licences disponibles peuvent être soit noires, vertes ou blanches.</p> <p>Dans chaque cas, le nombre final de Licences et leur catégorie seront fixés individuellement par la FIBA pour chaque Fédération Nationale affiliée.</p> <p>Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique "exemples"</p>
12.	Quel est le nombre maximum de Licences noires disponibles par Fédération Nationale affiliée ?	Selon les critères d'affectation du nombre de Licences, le nombre maximum de Licences noires disponibles (hommes et femmes confondus), est de douze (12) par Fédération Nationale affiliée. Cependant, dans chaque cas, le nombre final de Licences noires sera fixé par la FIBA.
13.	Quel est le nombre maximum de Licences vertes disponibles pour les arbitres féminins, par Fédération Nationale affiliée ?	Le nombre maximum de Licences vertes disponibles est basé sur le nombre de femmes arbitrant au plus haut niveau des compétitions seniors femmes au sein de leur Fédération Nationale affiliée. Ce nombre maximum ne peut cependant en aucun cas être supérieur au Nombre de base (14) de Licences disponibles.

14.	Quel est le nombre maximum de Licences vertes disponibles par Fédération Nationale affiliée dans le cadre du programme de promotion de l'arbitrage féminin de la FIBA ?	Un maximum de deux (2) Licences vertes (destinées à promouvoir l'arbitrage féminin) pourront être attribuées.
15.	Quel est le nombre maximum de Licences blanches disponibles, par Fédération Nationale affiliée ?	Le nombre maximum de Licences blanches disponibles (hommes et femmes confondus) est lié au nombre de Licences noires et vertes déjà attribuées à la Fédération Nationale affiliée concernée. Ce nombre ne peut cependant en aucun cas être supérieur au Nombre de base (14) de Licences disponibles.
16.	Quel est le nombre maximum de Licences blanches supplémentaires disponibles, par Fédération Nationale affiliée ?	Quel que soit le Nombre de base de Licences d'arbitre de la FIBA attribuées conformément aux Critères d'affectation, un maximum de quatre (4) Licences Blanches disponibles supplémentaires pourront être attribuées à une Fédération Nationale affiliée.
17.	Une « grande » Fédération Nationale affiliée est-elle en droit de bénéficier d'un nombre plus important de Licences d'arbitre de la FIBA disponibles qu'une plus « petite » ?	Les Critères relatifs au nombre de Licences disponibles n'ont aucun rapport avec la « taille » des Fédérations Nationales affiliées, la taille du territoire géographique du pays associé ou tout autre facteur similaire. Ils sont exclusivement basés sur les principes énoncés dans les Critères relatifs au nombre de Licences disponibles. Chaque Fédération Nationale affiliée est soumise aux mêmes principes d'attribution de licences, sauf dans certains cas particuliers tels que stipulés dans les Règlements Internes de la FIBA.
18.	Les critères utilisés pour calculer le nombre de Licences disponibles permettent-ils de garantir à une Fédération Nationale que la FIBA lui octroiera le nombre maximum de Licences ?	Les Critères d'affectation du nombre de Licences disponibles ne garantissent aucunement qu'une quelconque Fédération Nationale affiliée se voie octroyer le nombre maximum de Licences. Les Critères relatifs au nombre de Licences disponibles donnent droit à chaque Fédération Nationale affiliée de soumettre une demande sollicitant l'ensemble des Licences disponibles. Cependant, dans chaque cas, la FIBA, après avoir évalué l'ensemble des candidatures, fixera le nombre final et les catégories des Licences disponibles, par Fédération Nationale affiliée.
19.	Si une Fédération Nationale affiliée donnée a droit à un maximum de 12 Licences disponibles, ces 12 Licences lui seront-elles automatiquement octroyées et seront-elles toutes automatiquement des Licences noires ? (Ou une autre catégorie spécifique)?	Non. Après avoir analysé de manière détaillée l'ensemble des données (Classement Mondial Combiné FIBA, Liste des Fédérations Nationales affiliées de la FIBA (par catégorie), désignations d'arbitres FIBA, classement national, examens passés, etc.), la FIBA décidera si elle attribue une Licence à un candidat et, le cas échéant, dans quelle catégorie.

20.	Si, conformément aux Critères d'affectation du nombre de Licences disponibles, une Fédération Nationale est en droit de demander un maximum de quatre Licences Blanches supplémentaires, ce nombre de Licences Blanches sera-t-il automatiquement octroyé à ladite Fédération Nationale affiliée ?	Les Critères d'affectation du nombre de Licences disponibles ne garantissent aucunement qu'une quelconque Fédération Nationale affiliée se voie octroyer le nombre maximum de Licences. Les Critères d'affectation du nombre de Licences disponibles donnent droit à chaque Fédération Nationale affiliée de soumettre une demande sollicitant l'ensemble des Licences disponibles. Cependant, dans chaque cas, la FIBA, après avoir évalué l'ensemble des candidatures, fixera le nombre final et les catégories des Licences octroyées, par Fédération Nationale affiliée.
21.	Une Fédération Nationale affiliée peut-elle soumettre un nombre de candidatures supérieur au nombre maximum de Licences d'arbitre de la FIBA qui lui a été affecté ?	En principe, une Fédération Nationale affiliée doit proposer des candidatures correspondant aux nombres de places disponibles. Une Fédération Nationale affiliée peut demander des places supplémentaires (maximum 4). Cependant, les conditions suivantes s'appliquent : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Fédération Nationale affiliée en question doit présenter des arguments professionnels solides pour appuyer une demande de places supplémentaires pour des Licences</li> <li>• 50% des candidats supplémentaires doivent avoir 30 ans ou moins</li> <li>• La FIBA peut approuver ou rejeter des candidatures, en se basant sur des arguments professionnels</li> </ul> Si elles sont approuvées, les demandes engendreront l'attribution de Licences Blanches uniquement.
22.	Un arbitre féminin peut-il recevoir une Licence noire ?	Oui. Une Licence noire peut être octroyée à des arbitres masculins ou féminins. Cependant, l'ensemble des conditions stipulées dans le présent Guide Opérationnel et dans les Règlements Internes de la FIBA doivent être satisfaites, et notamment l'obligation d'avoir arbitré régulièrement au plus haut niveau des compétitions séniors hommes au sein d'une Fédération Nationale affiliée pendant au minimum les deux (2) saisons précédentes.
23.	Un candidat à une Licence d'arbitre de la FIBA peut-il être âgé de 50 ans le premier jour de la Période de Licence ?	Pour pouvoir postuler, tout candidat-arbitre doit être né le 1er septembre 1969 ou après.
24.	Quelle est la limite d'âge pour les candidats postulant pour la première fois à une Licence d'arbitre de la FIBA ?	Tout candidat postulant pour la première fois à une Licence d'arbitre de la FIBA doit, le premier jour de la Période de licence, avoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>• au minimum 25 ans (date de naissance : 31 août 1994 ou avant)</li> <li>• au maximum 35 ans (date de naissance : 1er septembre 1984 ou après)</li> </ul>

25.	Un arbitre FIBA qui est né le 2 Septembre 1969 peut-il se voir attribuer une Licence pour la saison 2020-2021 (qui commence le 1er Septembre 2020 – 2e année de la Période de Licence 2019-2021)	Non. Selon ce qui est stipulé dans le Règlement Interne de la FIBA (art 3-164), la Licence d'arbitre FIBA expire le 31 août de la 51e année de l'arbitre FIBA ou le dernier jour de la Période de Licence, selon laquelle intervient en premier.
26.	Un arbitre FIBA qui est né le 2 septembre 1970 peut-il se voir attribuer une licence pour la saison 2020-21 (qui commence le 1er Septembre 2020 – 2e année de la Période de Licence 2019-2021)	Oui. Dans ce cas, l'arbitre FIBA aurait 49 ans lorsque la saison commence. Par conséquent, il serait susceptible de se voir attribuer une licence pour l'intégralité de la saison 2020-21.
27.	Quelle est la limite d'âge pour les candidats-commissaires ?	Tout candidat postulant pour la première fois à une Licence de commissaire de la FIBA doit, le premier jour de la Période de Licence, avoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>• au maximum 70 ans (date de naissance : 1er septembre 1949 ou après)</li> <li>• Les commissaires candidats postulant pour la première fois doivent avoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>o au minimum 35 ans (date de naissance : 31 août 1984 ou avant)</li> <li>o au maximum 55 ans (date de naissance : 1er septembre 1964 ou après)</li> </ul> </li> </ul>
28.	Le fait de détenir une licence de la FIBA permet-il de garantir à l'arbitre et/ou au commissaire de la FIBA qui en est titulaire un certain nombre de désignations sur des compétitions internationales ?	Le fait de détenir une Licence de la FIBA, quelle qu'en soit la catégorie, ne donne pas pour autant le droit d'être désigné sur un certain nombre (minimum ou maximum) de compétitions internationales. Le siège de la FIBA et/ou le Bureau Régional concerné se réservent le droit de décider à leur seule et entière discrétion de désigner ou non un arbitre ou commissaire de la FIBA sur des rencontres pendant la Période de Licence.
29.	Un arbitre féminin détenant une Licence verte peut-il également arbitrer des compétitions masculines de la FIBA ?	Une Licence verte donne droit aux arbitres féminins de la FIBA d'arbitrer, en plus de toutes les rencontres de catégorie séniors femmes et jeunes de tous niveaux, des rencontres masculines internationales au niveau sous-régional, ainsi que des matches internationaux de catégorie séniors et jeunes de tous niveau, de préparation ou amicaux.

30.	Si un arbitre ou commissaire de la FIBA met fin à sa carrière pour raisons personnelles avant la fin de la Période de licence de 2 ans, sa Fédération Nationale affiliée est-elle automatiquement en droit de soumettre un autre candidat à une Licence de la FIBA ?	En cas de d'arrêt d'un arbitre ou d'un commissaire de la FIBA, sa Fédération Nationale affiliée ne sera pas en droit de bénéficier d'une autre Licence de la FIBA en remplacement. Cependant, ladite Fédération Nationale affiliée pourra présenter une nouvelle candidature pour la Période de Licence suivante (2021-2023).
31.	Si une Licence d'arbitre ou de commissaire de la FIBA arrive à expiration parce que son titulaire dépasse l'âge limite pendant la Période de licence, la Fédération Nationale affiliée concernée est-elle automatiquement en droit de soumettre un autre candidat à une Licence de la FIBA ?	En cas d'expiration d'une Licence d'arbitre ou de commissaire de la FIBA pendant sa Période de Licence, sa Fédération Nationale affiliée ne sera pas en droit de bénéficier d'une autre Licence de la FIBA en remplacement. Cependant, ladite Fédération Nationale affiliée pourra présenter une candidature pour la Période de Licence suivante (2019-2021).
32.	Si un arbitre de la FIBA est blessé pendant la Période de licence et doit interrompre ses activités, sa Fédération Nationale affiliée est-elle en droit de proposer un autre candidat à une Licence de la FIBA ?	Non. Même en cas de blessure d'un arbitre de la FIBA, sa Fédération Nationale affiliée n'est pas en droit de bénéficier d'une autre Licence de la FIBA en remplacement. L'arbitre de la FIBA en question, une fois entièrement rétabli, conserve sa licence FIBA et peut de nouveau être désigné sur des rencontres correspondant à sa catégorie de Licence.
33.	Si un arbitre national candidat à une Licence de la FIBA est blessé avant ou pendant la période des tests d'aptitude physique obligatoires, et une fois que la période d'inscription a commencé, un tel arbitre peut-il quand même être inclus dans la liste de sa Fédération Nationale et se voir attribuer ultérieurement une licence de la FIBA, sous réserve que toutes les conditions soient respectées ?	Oui. Si un candidat-arbitre national ou un arbitre déjà FIBA est blessé et ne peut pas passer les tests d'aptitude physique ou d'autres tests pendant la période d'inscription, il peut être inclus dans la liste des candidats de sa Fédération Nationale, sous réserve que sa Fédération Nationale présente les arguments et les preuves requis par la FIBA. Une fois que l'arbitre a récupéré de sa blessure, il doit réussir les tests requis par la FIBA et fournir les formulaires obligatoires en vue de se voir attribuer une licence FIBA.

34.	Les Fédérations Nationales doivent-elles fournir le classement des arbitres à la suite de leurs évaluations ?	Oui. Les Fédérations Nationales ont l'obligation de transmettre les classements des arbitres nationaux à la suite de leurs évaluations. Quand elles les transmettent, il leur est recommandé de fournir des explications (principes, critères, formules etc.) sur la façon dont les classements sont effectués.
35.	Le classement national des arbitres doit-il être calculé selon une formule type spécifiquement élaborée par la FIBA?	Il n'existe actuellement aucune formule ou modèle type validé par la FIBA sur la base desquels le classement des arbitres nationaux devrait être calculé.
36.	Un arbitre ou commissaire candidat peut-il occuper le poste de Président ou Secrétaire Général d'une Fédération Nationale affiliée, ou peut-il participer à la procédure de nomination d'arbitres/ de commissaires candidats à une Licence FIBA administrée par une Fédération Nationale affiliée ?	Non. Conformément aux Règlements Internes de la FIBA, les arbitres ou commissaires candidats ne peuvent en aucun cas occuper un poste de Président ou Secrétaire Général d'une Fédération Nationale affiliée, ni participer directement ou indirectement à une procédure de désignation des candidats pour la Licence d'arbitre/de commissaire de la FIBA administrée par une Fédération Nationale affiliée.
37.	Quand les arbitres doivent-ils passer le test d'aptitude physique ?	Pour être valable, le test d'aptitude physique des arbitres doit être effectué entre le 1er janvier et le 31 mars 2019 (inclus). Le test doit être signé par l'Instructeur National FIBA et s'il n'y en a pas, par le superviseur du test. La FIBA fournira aux Fédérations Nationales affiliées un Guide du test d'aptitude physique.
38.	Quelles sont les conditions requises pour réussir le test d'aptitude physique des arbitres ?	Afin de réussir le test d'aptitude physique, les candidats à la Licence d'arbitre de la FIBA doivent effectuer : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 86 allers (pour les candidats hommes)</li> <li>• 86 allers (pour les arbitres féminins que leur Fédération Nationale affiliée envisage de présenter en tant que candidats à une Licence Noire) ;</li> <li>• 66 allers (pour les arbitres féminins que leur Fédération Nationale affiliée envisage de présenter en tant que candidats à une Licence Verte ou Blanche).</li> </ul> Le test physique doit être filmé. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au Guide du test d'aptitude physique.
39.	En quoi consiste l'examen écrit de la FIBA ?	L'examen écrit de la FIBA s'effectue en anglais et porte sur les règles de la FIBA. Cet examen doit normalement être effectué en ligne. La FIBA fournira toutes les instructions nécessaires pour administrer cet examen. Le test écrit sera composé de 25 questions. Pour réussir le test, un candidat doit donner un minimum de 20 réponses justes.

40.	Qu'est-ce que le formulaire de disponibilité ?	Le formulaire FIBA de disponibilité est un formulaire qui doit être signé par chaque candidat à une licence FIBA. En signant ce formulaire, le candidat déclare être disponible pour être désigné sur des rencontres FIBA.
41.	Quelle procédure doivent suivre les Fédérations Nationales affiliées pour soumettre leurs dossiers de candidature d'arbitres et de commissaires, et tout autre documents requis à la FIBA ?	Les Fédérations Nationales affiliées doivent transmettre par Internet via la plateforme de gestion administrative FIBA (MAP) leurs listes de candidats, ainsi que tous les documents requis. Veuillez vous référer à l'annexe 1 du présent Guide, dans laquelle figurent toutes les instructions à suivre concernant la procédure de soumission des candidatures.
42.	Sur la base de quel principe les Licences de commissaire de la FIBA sont-elles attribuées ?	Licences d'arbitre de la FIBA octroyées à des arbitres appartenant à la même Fédération Nationale affiliée. Lors du calcul du nombre de Licences de commissaire, le nombre de Licences d'arbitre de catégorie blanche supplémentaires de la FIBA n'est pas pris en compte. Exemple : la FIBA concède 12 Licences noires et vertes à une Fédération Nationale affiliée donnée. De plus, la FIBA concède 2 Licences d'arbitre de catégorie blanche supplémentaires à cette même Fédération Nationale affiliée. Le nombre de Licences de commissaire de la FIBA ne pourra pas être supérieur à 6 (50 % de 12).
43.	En quoi consiste la visite médicale ?	La visite médicale est en réalité une obligation de soumettre une attestation médicale signée par un médecin agréé et qui doit confirmer que : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le candidat-arbitre ne semble souffrir d'aucune maladie apparente susceptible de l'empêcher d'arbitrer des rencontres de basketball ;</li> <li>• la visite médicale, qui doit inclure un examen détaillé des antécédents cardio-vasculaires du candidat et un électrocardiogramme, ne permet pas de déceler la moindre pathologie ; et</li> <li>• le candidat-arbitre ne souffre d'aucune contre-indication médicale lui interdisant de passer un test intensif d'aptitude physique, y compris le test FIBA d'aptitude physique pour les arbitres.</li> </ul>





# EXEMPLES





# EXEMPLES

## 6. EXEMPLES

### EXEMPLE 1

Classement mondial de la FIBA	4 Licences disponibles / Au choix (noire, verte ou blanche)	Rangs 21 à 40
Liste des fédérations nationales membres Fédérations Nationales affiliées de la FIBA, par catégorie	2 Licences disponibles / Au choix (noire, verte ou blanche)	Classification B
Désignation sur des compétitions de la FIBA	2 Licences disponibles / Au choix (noire, verte ou blanche)	Arbitre masculin ou féminin désigné
Désignation sur des compétitions continentales séniors féminines	0 Licence disponible / Licence verte	[Sans objet]
Promotion de l'arbitrage féminin	1 Licence disponible / Licence verte	Arbitre féminin figurant sur la Liste de la FIBA
Licences blanches supplémentaires	2 Licences disponibles / Licences blanches	Nombre d'équipes nationales participant à des compétitions de la FIBA et/ou nombre d'arbitres nationaux potentiels participant au programme de formation de la FIBA
<b>Total</b>	<b>8 Licences disponibles / Au choix (noire, verte ou blanche) 1 Licence disponible / Licence verte – obligatoirement verte 2 Licences disponibles / Licence blanche – obligatoirement blanche</b>	

EXPLICATION : chaque Fédération Nationale affiliée est en droit de demander le nombre maximum de Licences disponibles de la FIBA qui lui a été affecté sur la base des Critères d'affectation du nombre de Licences disponibles. Cependant, après qu'elle a analysé l'ensemble des données de la liste des candidats nationaux, il revient à la FIBA de décider du nombre final de Licences à concéder à chaque Fédération Nationale affiliée et dans quelles catégories. Dans cet exemple, le nombre maximum de Licences disponibles de catégorie noire est de 8 et la FIBA peut concéder 8 Licences noires, 1 Licence verte et 2 Licences blanches supplémentaires, soit un total de 11 Licences.

### EXEMPLE 2

Classement mondial de la FIBA	4 Licences disponibles / Au choix (noire, verte ou blanche)	Rangs 21 à 40
Liste des Fédérations Nationales affiliées de la FIBA, par catégorie	3 Licences disponibles / Au choix (noire, verte ou blanche)	Classification A
Désignations sur des compétitions de la FIBA	1 Licence disponible / Au choix (noire, verte ou blanche)	Arbitre masculin ou féminin désigné
Désignation sur des compétitions continentales séniors féminines	1 Licence disponible / Licence verte	Arbitre féminin désigné
Promotion de l'arbitrage féminin	1 Licence disponible / Licence verte	Arbitres féminins figurant sur la Liste de la FIBA
Licences blanches supplémentaires	0 Licence disponible / Licence blanche	Nombre d'équipes nationales participant à des compétitions de la FIBA et/ou nombre d'arbitres nationaux potentiels participant au programme de formation de la FIBA

Total	8 Licences disponibles / Au choix (noire, verte ou blanche)* 2 Licences disponibles / Licence verte – obligatoirement verte
-------	--

EXPLICATION : chaque Fédération Nationale affiliée est en droit de demander le nombre maximum de Licences disponibles de la FIBA qui lui a été affecté sur la base des Critères d'affectation du nombre de Licences disponibles. Cependant, après qu'elle a analysé l'ensemble des données de la liste des candidats nationaux, il revient à la FIBA de décider du nombre final de Licences à concéder à chaque Fédération Nationale affiliée et dans quelles catégories. Dans cet exemple, le nombre maximum de Licences disponibles est de 10 et la FIBA peut concéder 7 Licences noires, 2 Licences vertes et 1 Licence blanche, soit un total de 10 Licences.

### EXEMPLE 3

Classement mondial de la FIBA	2 Licences disponibles / Au choix (noire, verte ou blanche)	Rangs 41 à 60
Liste des Fédérations Nationales affiliées de la FIBA, par catégorie	2 Licences disponibles / Au choix (noire, verte ou blanche)	Classification B
Désignation sur des compétitions de la FIBA	2 Licences disponibles / Au choix (noire, verte ou blanche)	Arbitre masculin ou féminin désigné
Désignation sur des compétitions continentales séniors féminines	0 Licence disponible / Licence verte	Aucun arbitre féminin désigné
Promotion de l'arbitrage féminin	1 Licence disponible / Licence verte	Arbitres féminins figurant sur la Liste 2016-2018 de la FIBA
Licence blanche supplémentaire	0 Licence disponible / Licence blanche	Nombre d'équipes nationales participant à des compétitions de la FIBA, et/ou nombre d'arbitres nationaux potentiels participant au programme de formation de la FIBA
Total	6 Licences disponibles / Au choix (noire, verte ou blanche)* 1 Licence verte – obligatoirement verte	

EXPLICATION : chaque Fédération Nationale affiliée est en droit de demander le nombre maximum de Licences disponibles de la FIBA qui lui a été affecté sur la base des Critères d'affectation du nombre de Licences disponibles. Cependant, après qu'elle a analysé l'ensemble des données de la liste des candidats nationaux, il revient à la FIBA de décider du nombre final de Licences à concéder à chaque Fédération Nationale affiliée et dans quelles catégories. Dans cet exemple, la FIBA pourra concéder 6 Licences noires, vertes ou blanches (au choix) ou une quelconque combinaison de ces catégories, ainsi que 1 Licence verte, soit un total de 7 Licences.

#### EXEMPLE 4

Classement mondial de la FIBA	6 Licences disponibles / Au choix (noire, verte ou blanche)	Rangs 1 à 20
Liste des Fédérations Nationales affiliées de la FIBA, par catégorie	3 Licences disponibles / Au choix (noire, verte ou blanche)	Classification A
Désignation sur des compétitions de la FIBA	3 Licences disponibles / Au choix (noire, verte ou blanche)	Arbitre masculin ou féminin désigné
Désignation sur des compétitions continentales séniors féminines	0 Licence disponible / Licence verte	Aucun arbitre féminin désigné
Promotion de l'arbitrage féminin	0 Licence disponible / Licence verte	Aucun arbitre féminin sur la Liste 2016-2018 de la FIBA
Licences blanches supplémentaires	0 Licence disponible / Licence blanche	Nombre d'équipes nationales participant à des compétitions de la FIBA, et/ou nombre d'arbitres nationaux potentiels participant au programme de formation de la FIBA
Total	9 Licences disponibles / Au choix (noire, verte ou blanche)*	

EXPLICATION : chaque Fédération Nationale affiliée est en droit de demander le nombre maximum de 12 Licences disponibles de la FIBA qui lui a été affecté sur la base des Critères d'affectation du nombre de Licences disponibles. Cependant, après qu'elle a analysé l'ensemble des données de la liste des candidats nationaux, il revient à la FIBA de décider du nombre final de Licences à concéder à chaque Fédération Nationale affiliée et dans quelles catégories. Dans cet exemple, la FIBA pourra concéder 9 Licences maximum soit noires, vertes ou blanches (au choix).

#### EXEMPLE 5

Classement mondial de la FIBA	0 Licence disponible / Au choix (noire, verte ou blanche)	Rangs 91 à 215
Liste des Fédérations Nationales affiliées de la FIBA, par catégorie	1 Licence disponible / Au choix (noire, verte ou blanche)	Classification C
Désignation sur des compétitions de la FIBA	1 Licence disponible / Au choix (noire, verte ou blanche)	Arbitre masculin ou féminin désigné
Désignation sur des compétitions continentales séniors féminines	0 Licence disponible / Licence verte	Aucun arbitre féminin désigné
Promotion de l'arbitrage féminin	0 Licence disponible / Licence verte	Aucun arbitre féminin sur la Liste 2016-2018 de la FIBA
Licences blanches supplémentaires	2 Licences disponibles / Licence blanche	Nombre d'équipes nationales participant à des compétitions de la FIBA, et/ou nombre d'arbitres nationaux potentiels participant au programme de formation de la FIBA
Total	2 Licences / Au choix (noire, verte ou blanche)* 2 Licences blanches – obligatoirement blanches	

EXPLICATION : chaque Fédération Nationale affiliée est en droit de demander le maximum de 2 Licences disponibles de la FIBA qui lui a été affecté sur la base des Critères d'affectation du nombre de Licences disponibles. Dans cet exemple, la FIBA pourra concéder 2 Licences (de catégorie noire, verte ou blanche, au choix) et également décider de concéder 2 Licences blanches supplémentaires, soit un total de 4 Licences.

#### EXEMPLE 6

Classement Mondial de la FIBA	0 Licence disponible / Au choix (noire, verte ou blanche)	Rangs 91 à 215
Liste des Fédérations Nationales affiliées de la FIBA, par catégorie	0 Licence disponible / Au choix (noire, verte ou blanche)	Classification D
Désignation sur des compétitions de la FIBA	0 Licence disponible / Au choix (noire, verte ou blanche)	Arbitre masculin ou féminin désigné
Désignation sur des compétitions continentales séniors féminines	0 Licence disponible / Licence verte	Aucun arbitre féminin désigné
Promotion de l'arbitrage féminin	0 Licence disponible / Licence verte	Aucun arbitre féminin sur la Liste 2016-2018 de la FIBA
Licence blanche	1 Licence disponible / Licence blanche	Nombre d'équipes nationales participant à des compétitions de la FIBA, et/ou nombre d'arbitres nationaux potentiels participant au programme de formation de la FIBA
<b>Total</b>	<b>1 Licence (blanche)</b>	

EXPLICATION : Selon les principes de l'OL2019-21, une Fédération Nationale affiliée qui n'a actuellement pas d'arbitres FIBA se voit automatiquement attribuer une place pour une Licence blanche.

Dans cet exemple, la FIBA pourrait accorder une Licence blanche à une Fédération Nationale si le candidat proposé réunit toutes les conditions nécessaires et réussit les tests requis.

#### EXEMPLE 7

Classement Mondial de la FIBA	1 Licence disponible / Au choix (noire, verte ou blanche)	Rangs 61 à 90
Liste des Fédérations Nationales affiliées de la FIBA, par catégorie	2 Licences disponibles / Au choix (noire, verte ou blanche)	Classification B
Désignation sur des compétitions de la FIBA	1 Licence disponible / Au choix (noire, verte ou blanche)*	Arbitre masculin ou féminin désigné
Désignation sur des compétitions continentales séniors féminines	0 Licence disponible / Licence verte	Aucun arbitre féminin désigné
Promotion de l'arbitrage féminin	1 Licence disponible / Licence verte	Arbitre féminin sur la Liste 2016 - 2018 de la FIBA
Licence blanche supplémentaire	0 Licence disponible / licence blanche	Nombre d'équipes nationales participant à des compétitions de la FIBA, et/ou nombre d'arbitres nationaux potentiels participant au programme de formation de la FIBA
<b>Total</b>	<b>3 Licences / Au choix (noire, verte ou blanche) 1 Licence Verte – obligatoirement verte</b>	

EXPLICATION\* : Avant une compétition FIBA (saison 2017-2018), un arbitre désigné échoue au test d'aptitude physique. De ce fait, sa désignation ne génère pas Licence disponible pour la nouvelle Période 2019-2021 : Par conséquent dans cet exemple, la FIBA alloue à la Fédération nationale trois places pour des Licences (noire, verte ou blanche, au choix) et une place pour une licence verte, soit un total de 4.

### EXEMPLE 8

Classement Mondial de la FIBA	2 Licences disponibles / Au choix (noire, verte ou blanche)	Rangs 41 à 60
Liste des Fédérations Nationales affiliées de la FIBA, par catégorie	3 Licences disponibles / Au choix (noire, verte ou blanche)	Classification A
Désignation sur des compétitions de la FIBA	1 Licence disponible / Au choix (noire, verte ou blanche)	Arbitre masculin ou féminin désigné
Désignation sur des compétitions continentales séniors féminines	0 Licence disponible / Licence verte	Aucun arbitre féminin désigné
Promotion de l'arbitrage féminin	0 Licence disponible / Licence verte	Aucun arbitre féminin sur la Liste 2016 - 2018 de la FIBA
Licence blanche supplémentaire	0 Licence disponible / licence blanche	Nombre d'équipes nationales participant à des compétitions de la FIBA, et/ou nombre d'arbitres nationaux potentiels participant au programme de formation de la FIBA
<b>Total</b>	<b>6 Licences / Au choix /noire, verte ou blanche)</b>	

EXPLICATION : la Fédération Nationale affiliée est en droit de demander un maximum de 6 Licences FIBA qui lui ont été affectées sur la base des Critères d'affectation du nombre de Licences disponibles. Cependant la FIBA, après avoir examiné toutes les données concernant la liste des candidats nationaux, a le droit de décider du nombre final et des catégories de licences pour chaque Fédération Nationale. Dans cet exemple, des Instructeurs d'arbitres FIBA et des Observateurs ont constaté que pendant les saisons 2016-2017 et 2017-2018, le niveau d'un des candidats n'avait pas été suffisant pour lui permettre de se voir attribuer une licence noire. Par conséquent, la FIBA peut allouer 5 licences noires et une Licence blanche, soit un total de 6.





# RÉSUMÉ DES PROCÉDURES ET DU CALENDRIER ; COORDONNÉES DE LA FIBA





# RÉSUMÉ DES PROCÉDURES ET DU CALENDRIER ; COORDONNÉES DE LA FIBA

## 7. RÉSUMÉ DES PROCÉDURES ET DU CALENDRIER ; COORDONNÉES DE LA FIBA

COORDONNÉES DE LA FIBA  
OL2019@fiba.basketball

### PROCÉDURES ET CALENDRIER

Période / Date limite	Procédure	Organisation responsable
Au plus tard le 31 janvier 2019	Demande de soumission des candidatures	FIBA
31 janvier au 31 mars 2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparation des listes de candidats</li> <li>Administration des examens nécessaires</li> <li>Collecte des données personnelles des candidats</li> <li>Soumission/transmission par Internet des listes de candidats et des documents justificatifs</li> </ul>	Fédérations Nationales affiliées
31 mars 2019	Date limite pour soumettre les listes de candidats et les documents justificatifs	Fédérations Nationales affiliées
31 janvier au 14 juin 2019	Analyse des données et des documents justificatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Département Arbitrage de la FIBA</li> <li>Bureaux Régionaux de la FIBA</li> <li>Fédérations Nationales affiliées</li> <li>Commission Technique de la FIBA</li> </ul>
Au plus tard le 15 juin 2019	Validation et publication d'une nouvelle Liste des arbitres et commissaires de la FIBA	FIBA
1er septembre 2019	Date du début de la Période de Licence pour les Arbitres et Commissaires FIBA habilités à officier pour la période 2019-2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>Département Arbitrage de la FIBA</li> <li>Bureaux Régionaux</li> <li>Fédérations Nationales affiliées</li> </ul>

La FIBA appelle les FNs à soumettre les candidats

Les FNs soumettent la liste de candidats





**FIBA MAP -  
INSCRIPTION  
DES CANDIDATS  
A LA LICENCE  
D'OFFICIEL**





# INSCRIPTION DES CANDIDATS A LA LICENCE D'OFFICIEL FIBA MAP

## INSCRIPTION DES CANDIDATS A LA LICENCE D'OFFICIEL INSTRUCTIONS

### FIBA MAP

La plate-forme de gestion et d'administration de la FIBA (MAP) est le nouveau système en ligne de la FIBA, qui permet de gérer toutes les informations et les données relatives au basketball.

Ce système centralisé permet de recueillir et de partager des informations entre les Fédérations Nationales affiliées et la FIBA, ainsi que d'optimiser les processus associés.

### COMMENT FONCTIONNE LA FIBA MAP

- La FIBA MAP est un portail en ligne sécurisé :
  - On peut y accéder de partout, depuis n'importe quel ordinateur (\*) avec une connexion internet et un navigateur web;
  - Une authentification est nécessaire pour accéder à la FIBA MAP et seuls les utilisateurs autorisés pourront se connecter;
  - Les autorisations d'un utilisateur déterminent à quels fonctionnalités, processus et rubriques il peut accéder;

(\*) MAP fonctionne sur tablette et téléphone portable mais la configuration n'est pas optimisée pour ce type d'appareils.

- Navigateurs acceptés :



Chrome



Firefox



Edge



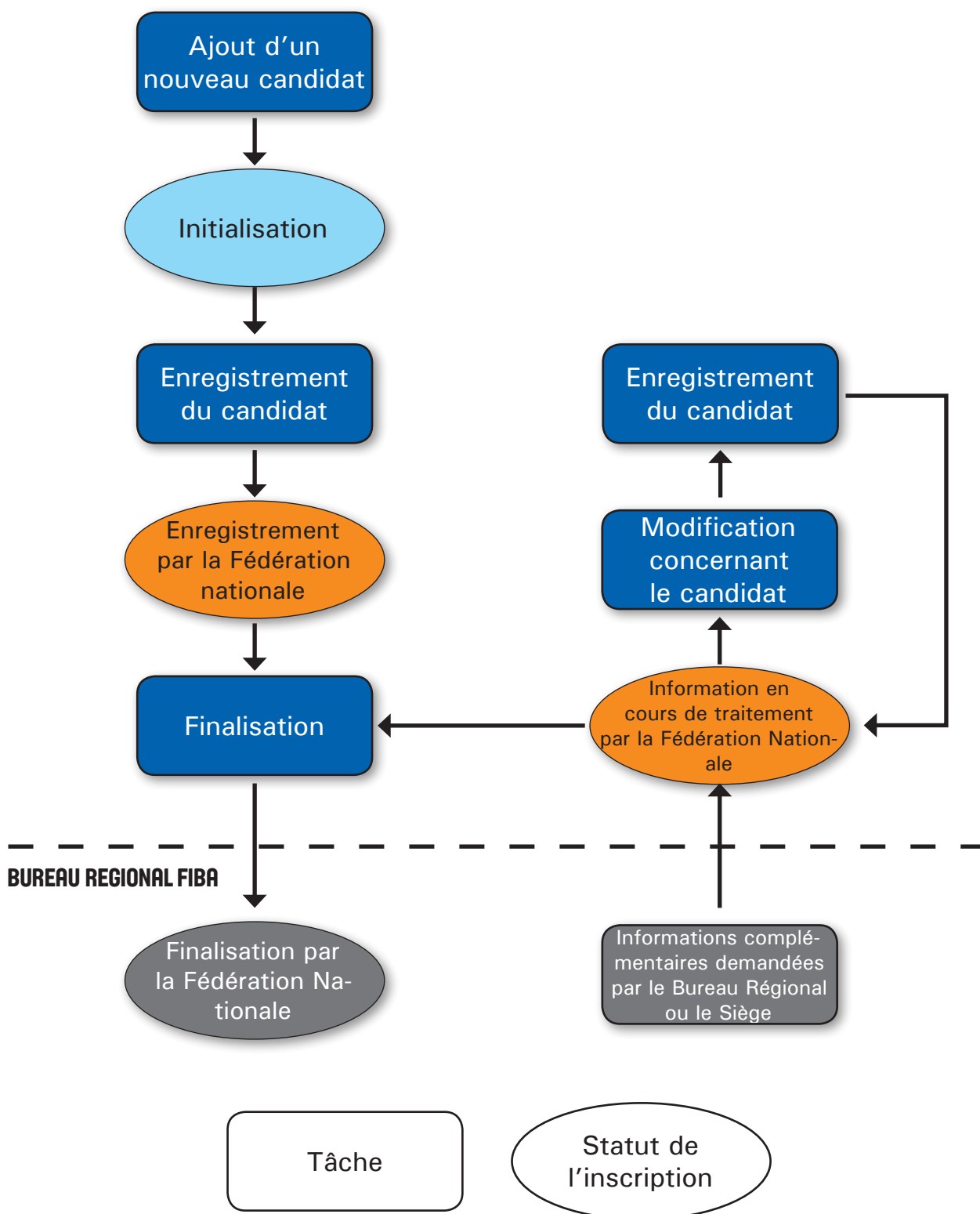
Safari



Explorer

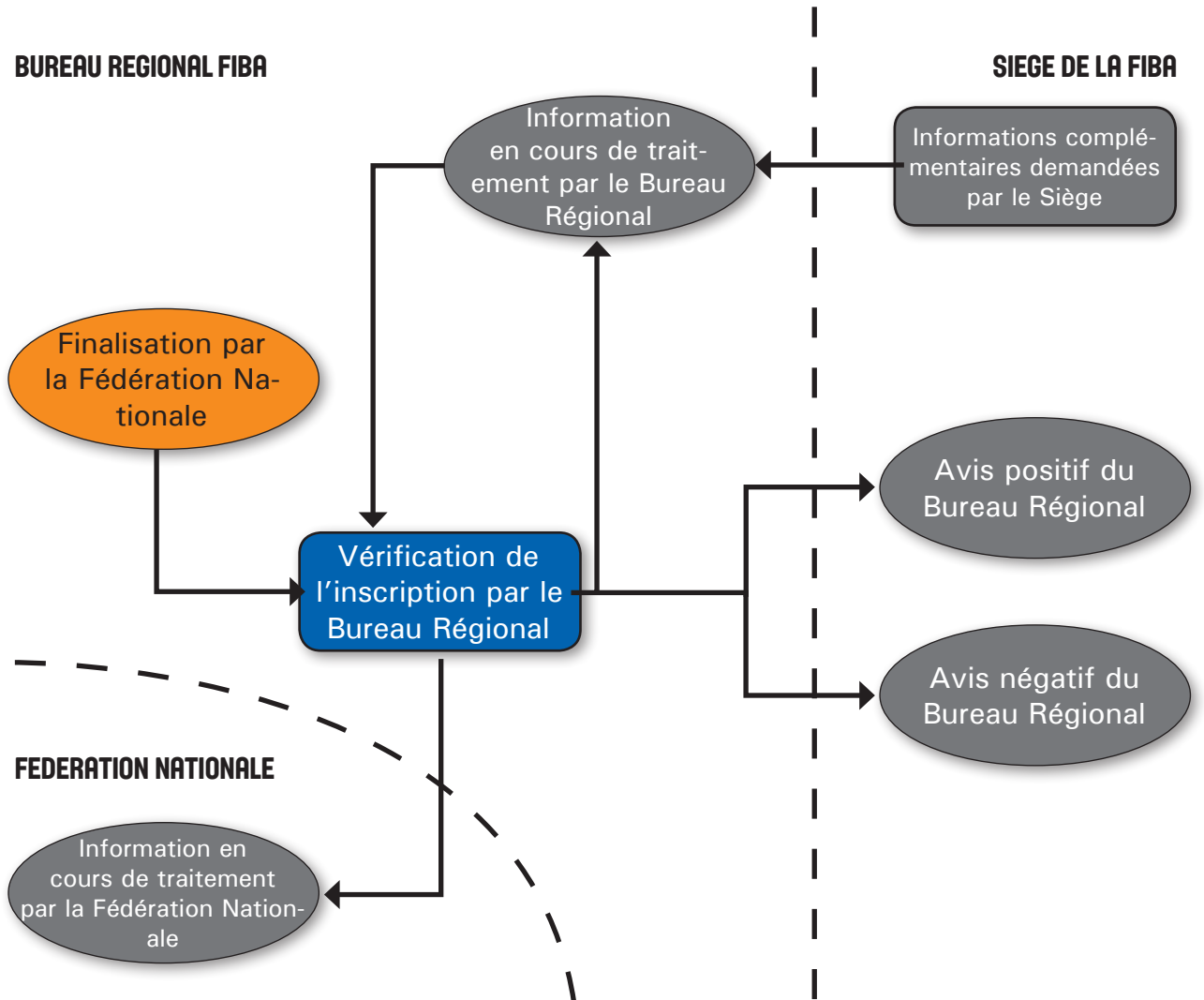
- Tous les deux ans, au plus tard le 31 janvier, la FIBA demande à chaque Fédération Nationale de proposer des candidats parmi leurs meilleurs arbitres et commissaires, qu'ils considèrent comme ayant les compétences requises pour être arbitre ou commissaire FIBA.
- La FIBA MAP permet d'enregistrer les candidats à la Licence selon les principes suivants :
  - Chaque Fédération Nationale propose en ligne ses candidats à la Licence d'arbitre ou de commissaire FIBA, en fonction des places allouées par la FIBA ;
  - Les Bureaux Régionaux FIBA vérifient la recevabilité de ces inscriptions et transmettent leur avis positif ou négatif au Siège de la FIBA ;
  - Le Siège de la FIBA et la Commission Technique de la FIBA prennent la décision finale d'accepter ou de rejeter ces candidatures ;
- Seuls les utilisateurs autorisés pourront se connecter à ce module dans MAP (veuillez utiliser le formulaire d'inscription d'utilisateur disponible sur la page d'accueil pour demander un nouvel accès).
- Ce document résume le processus d'inscription et les fonctionnalités principales disponibles selon le profil de l'utilisateur.

FEDERATION NATIONALE

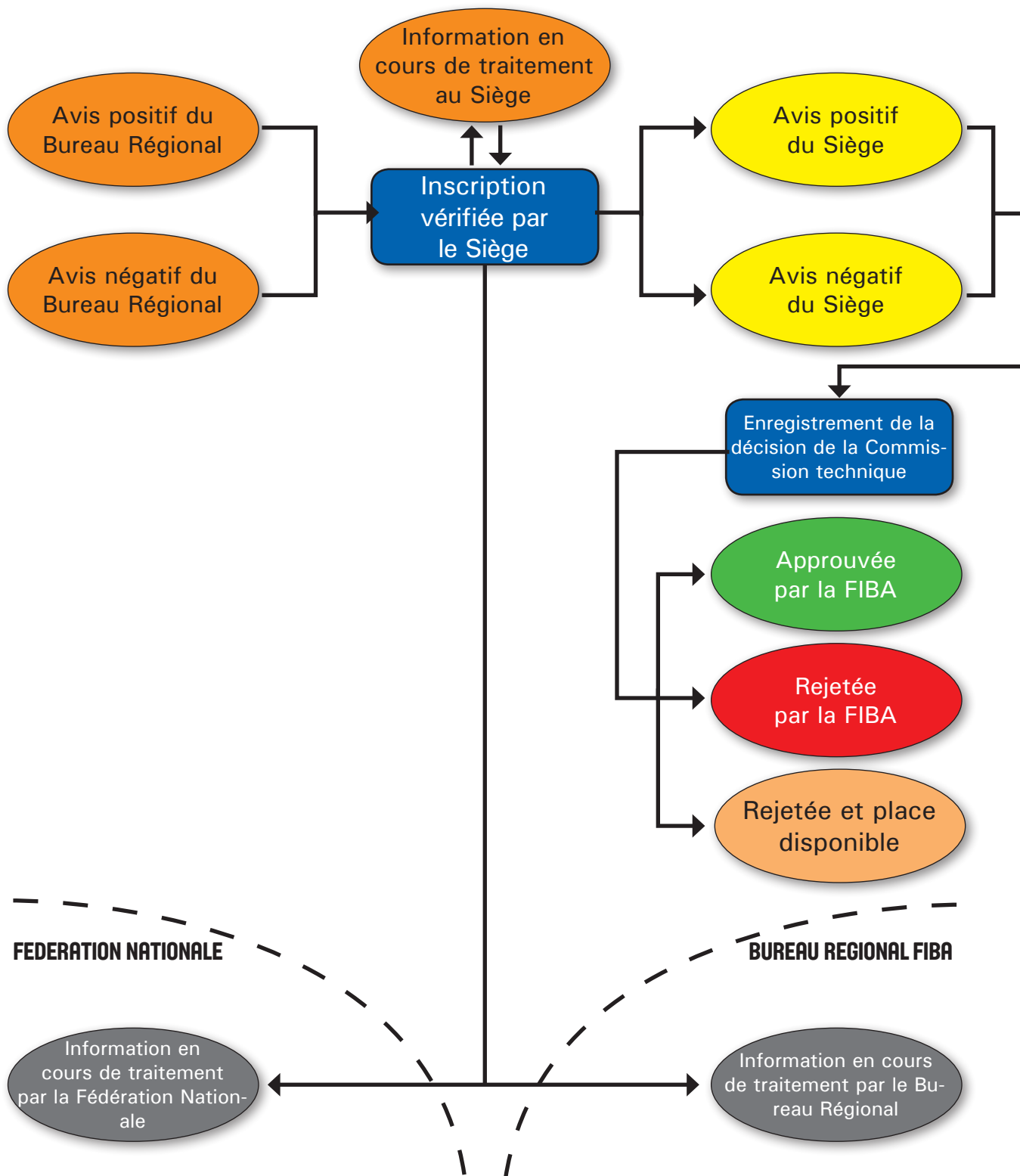




PROCEDURE D'INSCRIPTION (2/3)



**SIEGE DE LA FIBA**



## SAISIE PAR LES FEDERATIONS NATIONALES

### PAGE D'ACCUEIL POUR LES UTILISATEURS DE LA FEDERATION NATIONALE

The screenshot shows the FIBA Management and Administration Platform (MAP) interface. The top navigation bar includes the FIBA logo, the text 'FRANCE, Fédération Française de Basketball', and the user name 'Stéphane Soum-Pouyalet (Skoumpou@gmail.com)'. The left sidebar contains a menu with 'Registrations' selected. The main content area displays a table of license periods with columns for 'Period description', 'Period start', 'Period end', 'Registration summary', 'Status', and 'Actions'. Below the table is a registration timeline for OL 2019-2021 with key dates: Candidate registration (31-Jan-2019 - 31-Mar-2019), FIBA RO and FIBA HQ Analysis (31-Mar-2019 - 30-Apr-2019), FIBA approval of Final List (30-Apr-2019 - 30-May-2019), and Licensed Period (1-Sep-2019 - 31-Aug-2021). A welcome message and instructions for users are also visible.

- 1 Le menu "Licences d'Officiels/Périodes" est le point d'entrée pour les utilisateurs de la Fédération Nationale pour gérer les officiels.
- 2 Liste des périodes concernant l'octroi de Licences pour Officiels configuré dans MAP pour cette Fédération Nationale.
- 3 Nombre d'officiels déjà enregistrés par rapport aux places disponibles allouées par la FIBA.
- 4 Statut du processus d'inscription.
- 5 Liste des documents consultables pour cette période.
- 6 Accès à la liste des inscriptions pour cette période.
- 7 Dates clés concernant le processus d'inscription pour la période concernée et message d'accueil.

## PERIODE DE LICENCE – LISTE DES DOCUMENTS CONSULTABLES



Official License Period				
Registration documents				
Title	Type	Updated on	Filename	Actions
OL2017_Manual_de_Procedimientos_ESP.pdf	Operations manual	9-Oct-2018 14:59:48	OL2017_Manual_de_Procedimientos_ESP.pdf	
OL2017_Operations_Manual_ENG.pdf	Operations manual	9-Oct-2018 14:59:48	OL2017_Operations_Manual_ENG.pdf	
OL2017_Guide_Operationnel_FRA.pdf	Operations manual	9-Oct-2018 15:01:46	OL2017_Guide_Operationnel_FRA.pdf	
Medical_Certificate_ENG.pdf	Medical Certificate	9-Oct-2018 15:01:46	Medical_Certificate_ENG.pdf	
Certificado_médico_ESP.pdf	Medical Certificate	9-Oct-2018 15:01:46	Certificado_médico_ESP.pdf	
Certificat_medical_FRA.pdf	Medical Certificate	9-Oct-2018 15:01:46	Certificat_medical_FRA.pdf	
FIBA_Written_Test_OL2017_TEST112_1-25.pdf	FIBA Written test	9-Oct-2018 15:02:54	FIBA_Written_Test_OL2017_TEST112_1-25.pdf	
FIBA_Written_Test_OL2017_TEST113_1-25.pdf	FIBA Written test	9-Oct-2018 15:02:54	FIBA_Written_Test_OL2017_TEST113_1-25.pdf	
FIBA_Written_Test_OL2017_TEST114_1-25.pdf	FIBA Written test	9-Oct-2018 15:02:54	FIBA_Written_Test_OL2017_TEST114_1-25.pdf	
FIBA_List_National_Federations_Groups_2017.pdf	Other document	9-Oct-2018 15:06:19	FIBA_List_National_Federations_Groups_2017.pdf	
Le_formulaire_des_tests_obligatoires_FRA.pdf	FIBA Written test	9-Oct-2018 15:06:19	Le_formulaire_des_tests_obligatoires_FRA.pdf	
Prueba_fisica_para_arbitros_FIBA_Formulario_d...	FIBA Written test	9-Oct-2018 15:06:19	Prueba_fisica_para_arbitros_FIBA_Formulario_d...	
Written_and_Fitness_Test_Form_ENG.pdf	FIBA Written test	9-Oct-2018 15:06:19	Written_and_Fitness_Test_Form_ENG.pdf	

Cancel

Les Fédérations Nationales pourront trouver toute la documentation relative à la période de licence. Tous les documents peuvent être téléchargés depuis cette page.

- Guide opérationnel
- Modèle de certificat médical
- Procédure concernant le test d'aptitude physique
- Formulaire nécessaires

## GESTION DES INSCRIPTIONS – LISTE DES CANDIDATS (1/2)



The screenshot shows the 'Candidate list' section for the 'OL 2019-2021' period. At the top, a progress bar indicates the stages: Candidate registration (31-Jan-2019 - 31-Mar-2019), FIBA RO and FIBA HQ Analysis (31-Mar-2019 - 30-Apr-2019), FIBA approval of Final List (30-Apr-2019 - 30-May-2019), and Licensed Period (1-Sep-2019 - 31-Aug-2021). The 'Today' marker is positioned at the start of the Candidate registration stage.

The candidate list is divided into two sections:

- Referee (0/13):** Indicated by a red circle '1' next to the title and a red circle '3' next to '13 remaining spots for Referee'. The table has columns for Spots, National ranking, Last name, First name, Birth date, Nationality, Status (with a red circle '5'), and Actions (with a red circle '6'). The 'Spots' column contains 'Green spots' and 'Open spots'.
- Commissioner (0/7):** Indicated by a red circle '2' next to the title and a red circle '4' next to '7 remaining spots for Commissioner'. The table has columns for Last name, First name, Nationality, Status, and Actions.

1 2 Nombre de candidats proposés par une Fédération Nationale par rapport au nombre de places disponibles allouées par la FIBA.

3 4 Nombre de places disponibles restantes.

5 Statut de l'inscription:

Orange: la Fédération Nationale doit finaliser l'inscription.

Registered by NF ⓘ Pending Information NF ⓘ

Standard : L'inscription a été transmise ou est déjà à l'étude par le Bureau Régional FIBA.

Completed by NF Under Review

Vert : L'inscription a été approuvée par la Commission Technique de la FIBA.

Approved by FIBA ✓




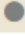




Rouge : L'inscription a été rejetée par la Commission Technique de la FIBA.

Rejected by FIBA ✗ Reject & free spot ✗

6 Inscrire un nouveau candidat.

## GESTION DES INSCRIPTIONS – LISTE DES CANDIDATS (2/2)



GRE	Referee Commissioner	0 / 10 3 / 6	 	0 - 0 0 - 0	 	0 - 0 0 - 0	 	0 - 0 0 - 0	 
-----	-------------------------	-----------------	--	----------------	--	----------------	--	----------------	--

Candidate list - GRE

+ Referee (0/10) 10 remaining spots for Referee

- Commissioner (3/6) 3 remaining spots for Commissioner

Last name	First name	Nationality	Status	Actions
Afthentopoulou	Emmanouela		Registered by NF ⓘ	  
Achis	Pavlos		Registered by NF ⓘ	  
Baxevanou	<b>NEW</b> Aikaterini		Registered by NF ⓘ	  
				
				
				

### Actions possibles :

- 1 Ajouter un nouvel arbitre ou commissaire :
  - Quand des places sont disponibles, et que la période d'inscription est ouverte.
- 2 Modifier une inscription :
  - Quand l'inscription a soit le statut "Registered by NF" (enregistrée par la Fédération Nationale), soit "Pending information NF" (en cours de traitement par la Fédération Nationale).
- 3 Finaliser l'inscription :
  - Pour informer le Bureau Régional FIBA que l'inscription est désormais finalisée et qu'il peut alors étudier l'inscription.
- 4 Supprimer une inscription :
  - Quand l'inscription a soit le statut "Registered by NF" (enregistrée par la Fédération Nationale), soit "Pending information NF" (en cours de traitement par la Fédération Nationale).

## GESTION DES INSCRIPTIONS – AJOUTER UN NOUVEAU CANDIDAT - SELECTIONNER UNE PERSONNE DEJA ENREGISTREE



Select a person ×

Last name	First name	Person role family
<input type="text"/>	<input type="text"/>	All <span>▼</span>
		Person role
		All <span>▼</span>
Gender	DOB	Nationality
All <span>▼</span>	day-month-year <span>📅</span>	All <span>▼</span>
	<input type="checkbox"/> Include deceased?	
Person #	Status	
<input type="text"/>	All <span>▼</span>	
Post code	City	Country
<input type="text"/>	E.g. Paris	All <span>▼</span>

Apply filters

Cancel OK

Utiliser le sélectionneur de personnes pour rechercher une personne déjà enregistrée :

- Une fois sélectionnées, toutes les informations personnelles existantes, les coordonnées et adresses sont chargées.
- Les informations personnelles ne peuvent pas être modifiées à moins que le champ ne soit vierge.

Quand il est impossible de trouver un candidat, vous pouvez créer une nouvelle personne. Une fonction de vérification vous montrera toutes les personnes déjà enregistrées qui pourraient correspondre à votre recherche, afin d'éviter la création d'un doublon.

## GESTION DES INSCRIPTIONS - PERSONNE



Home / Official Licenses / Official license registration

Notifications: Hide all / Show last 1 / 3 / 5 / 10

**Person information** 1

Person # 18224  
 Last name Smith  
 First name Andrew  
 Nationalities  
 Gender Male  
 Date of birth 08-Jul-1985  
 City of birth  
 Country of birth Type or select

**License Registration workflow** 2

Status Registered by NF  
 National Ranking  
 License category Referee  
 License sub-category None  
 NF Comments

Person Registration Information

**Contact** 3

Phone 1 +44 77 63 93 81 85  
 Phone 2 +44 77 63 93 81 85  
 Skype  
 Emails andrewsmith85@hotmail.co.uk Add

**Address** 4

Line 1 Flat 6/772 Lancefield Quay  
 Line 2  
 Line 3  
 Zip code G3 8JF  
 City E.g. Paris  
 Suffix  
 Country Scotland (SCO)  
 Post office box

**Role history** 5

Period	Role	NF	NF ranking	Category	Requested	Decision	Status
2010 - 2017	Referee	N/A		Referee		31-Dec-2016	Approved by FIBA

Last modified on 11-Jan-2019 10:45:32 (UTC)

6 Complete Save Close

- 1 Les informations concernant une personne sont affichées et ne peuvent pas être modifiées sur cette page.
- 2 Le statut de l'inscription est noté comme «initial» pendant la création. Les statuts et commentaires changeront lors des étapes suivantes de la procédure.
- 3 Personne : Les coordonnées et l'adresse peuvent être complétées ici.
- 4 Inscription : Les informations concernant la fonction peuvent être complétées ici.
- 5 Informations : d'autres informations peuvent être complétées ici.
- 6 Le statut d'«inscription finalisée» sera envoyé au Bureau Régional qui fera part de son avis positif ou non.



## GESTION DES INSCRIPTIONS – ENREGISTREMENT



The screenshot displays the FIBA license registration interface. The main page is titled 'Home / Official Licenses / Official license registration'. It features a sidebar with navigation options like 'Home', 'Players in my NF', 'Coaches', 'Player licenses', 'Coach licenses', 'Game officials', 'Registrations', and 'Competitions'. The main content area is divided into sections: 'Person information' (with fields for Person #, Last name, First name, Nationalities, Gender, Date of birth, City of birth, and Country of birth), 'License Registration workflow' (with fields for Status, National Ranking, License category, License sub-category, and NF Comments), and a table for document uploads. A modal window 'Add new document' is open, showing fields for 'Type' (Fitness Test Result), 'Title' (FIBA physical fitness test), 'Comment', 'Date of test', 'Place', 'Country', 'Supervisor', and 'Video URL'. The 'Video URL' field is highlighted with a red border. The modal also includes a 'Select file...' button and a list of allowed file types: \*.pdf \*.jpg \*.jpeg \*.png.

Documents requis pour l'inscription :

- Copie du passeport du candidat.
- Classement des candidats (pour les arbitres uniquement):
  - Télécharger le classement national des arbitres proposés.
- Le formulaire FIBA de disponibilité (pour les arbitres uniquement).
- Le lien pour le test d'aptitude physique (pour les arbitres uniquement):
  - Mettre l'URL de la vidéo du test d'aptitude physique.
- Certificat médical (pour les arbitres uniquement) :
  - Télécharger le certificat medical et indiquer la date de l'examen médical.
- Autres documents :
  - Ajouter tous les autres documents nécessaires, avec une dénomination claire.

## GESTION DES INSCRIPTIONS - UN TÉLÉCHARGEMENT VIDEO (1/4)

Durant la procédure d'inscription, la fédération nationale doit télécharger une vidéo du test physique filmé, pour chaque candidat-arbitre.

Les vidéos peuvent être téléchargées par plusieurs moyens sur internet. Pour la plupart des fédérations nationales dans le monde, la plateforme de partage de fichiers Dropbox peut s'avérer être la solution la plus pratique.



<https://www.dropbox.com/register>

1 Login - Dropbox

Dropbox, Inc [US] | <https://www.dropbox.com/register>

Try Dropbox Business

Dropbox

Download the app

Create an account or log in

2 First name

Last name

Email

Password

This page is protected by reCAPTCHA, and subject to the Google Privacy Policy and Terms of service.

I agree to Dropbox terms. **3 Create an account**

or

**G Sign up with Google**

Dropbox  
Install  
Mobile  
Pricing

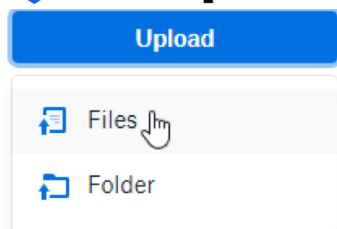
About us  
Dropbox Blog  
About  
Branding

Support  
Help Center  
Contact us  
Copyright

Community  
Referrals  
Forum  
Twitter

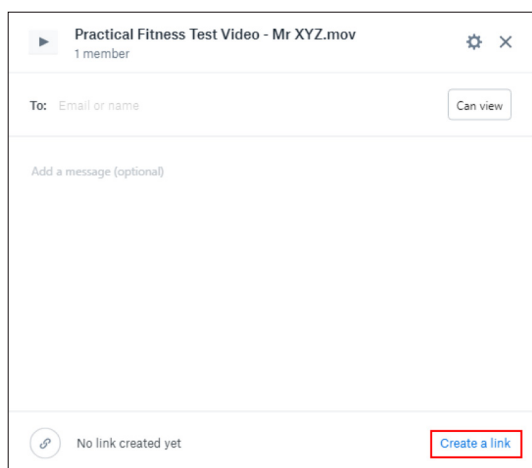
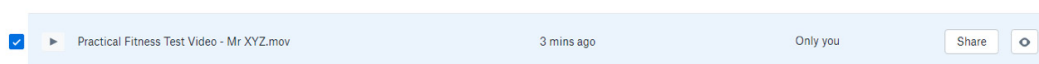
English (United States) ^

## GESTION DES INSCRIPTIONS - UN TÉLÉCHARGEMENT VIDEO (2/4)



Une fois enregistré et connecté à votre compte Dropbox, cliquez sur « télécharger un fichier » puis sélectionnez la vidéo du test physique concerné.

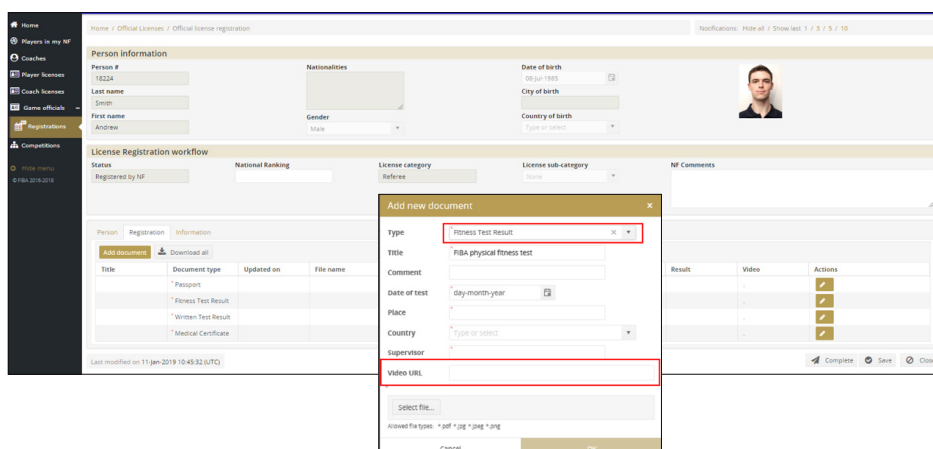
Le fichier vidéo doit être nommé comme suit, par exemple SUI\_OL2019-21\_Fitness Test\_Nom du candidat\_Date



Une fois que la vidéo a été téléchargée, cliquez sur « Partager » pour ouvrir la fenêtre de partage.

Cliquez sur « créer un lien » puis sur « copier le lien ».

➔ Important ! Ce lien doit être copié dans la MAP en tant que document concernant l'inscription du candidat.



## GESTION DES INSCRIPTIONS - UN TÉLÉCHARGEMENT VIDEO (3/4)


Pour certaines autres fédérations nationales, Jianguoyun (Nutstore) peut s'avérer être une bonne solution alternative si Dropbox ne fonctionne pas.



<https://www.jianguoyun.com/>

Free Personal Network Disk Regi: x +

← → ↻ 🏠 **1** <https://www.jianguoyun.com/d/signup> ☆ 🔍 🗑️ ⋮

 坚果云 [jianguoyun.com](#) [Back to Home](#)

[Sign in](#) **Create Account**

### Create Account

**2** Email

Password  6 ~ 54 chars

Confirm  Type the password again

**3** [Next Step](#)

---

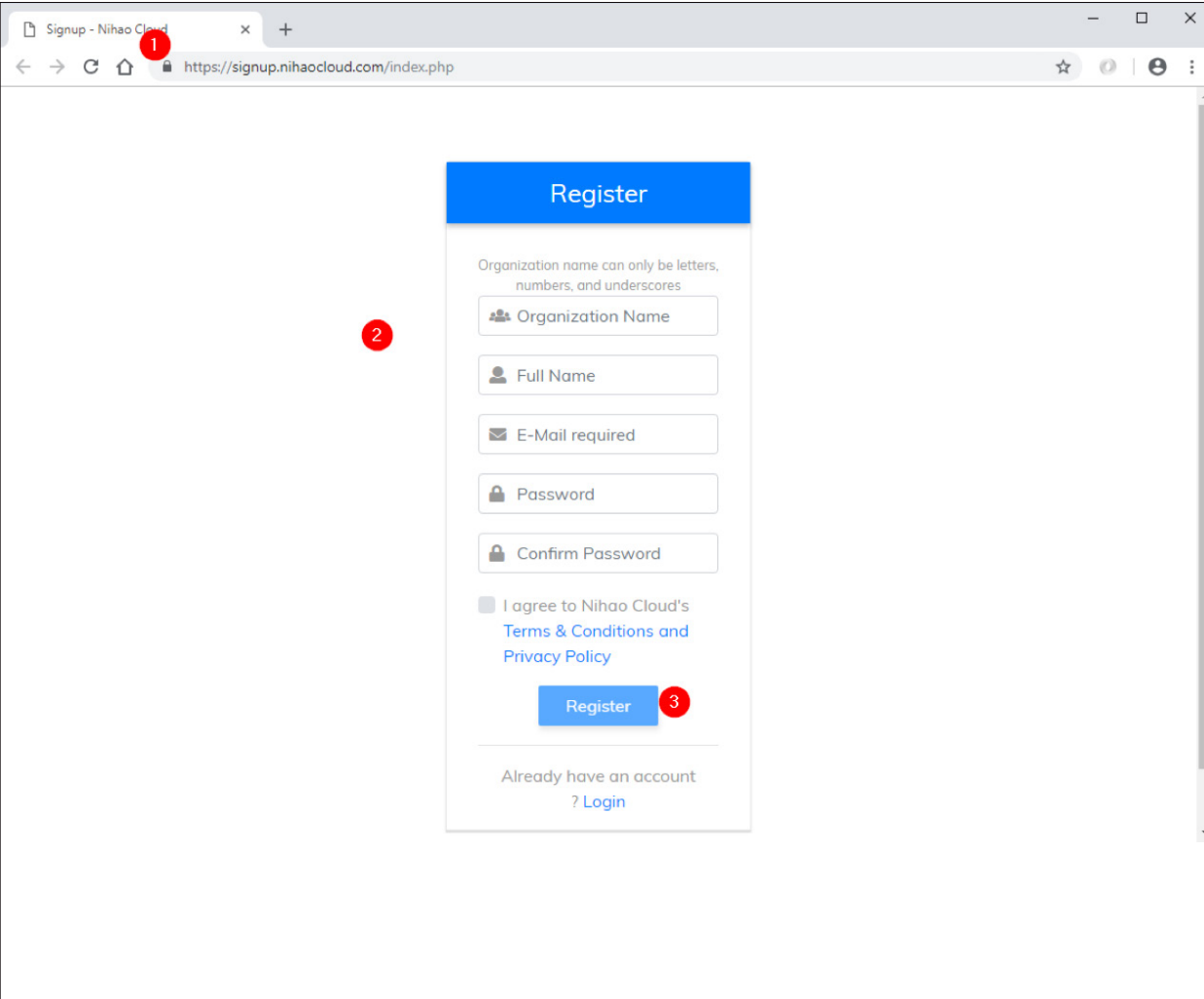
<b>Nutstore</b> Personal Business Enterprise Pricing Download Network disk	<b>Community</b> Official Forum Official Blog	<b>Help</b> Features Help Center Feedback FAQ Tutorial	<b>About</b> Contact Us License Terms	Copyright © Shanghai YiCun Network Tech Co., Ltd. All Rights Reserved 沪公网安备 31011502003377号 沪ICP备11041324号 Language: <a href="#">中文</a> <a href="#">English</a> <a href="#">Auto</a>
--	---	---	--	--

## GESTION DES INSCRIPTIONS - UN TÉLÉCHARGEMENT VIDEO (4/4)

Pour certaines autres fédérations nationales, Jianguoyun (Nutstore) peut s'avérer être une bonne solution alternative si Dropbox ne fonctionne pas.



<https://signup.nihaocloud.com/index.php/>



The screenshot shows a web browser window with the URL <https://signup.nihaocloud.com/index.php/>. The page title is "Signup - Nihao Cloud". The main content is a registration form titled "Register". The form includes the following fields and elements:

- A note: "Organization name can only be letters, numbers, and underscores".
- An input field for "Organization Name" with a red circle '2' next to it.
- An input field for "Full Name".
- An input field for "E-Mail required".
- An input field for "Password".
- An input field for "Confirm Password".
- A checkbox labeled "I agree to Nihao Cloud's Terms & Conditions and Privacy Policy".
- A blue "Register" button with a red circle '3' next to it.
- A link for "Already have an account ? Login".

## GESTION DES INSCRIPTIONS – ENREGISTREMENT



Home / Official Licenses / Official license registration

Notifications: Hide all / Show last 1 / 3 / 5 / 10

### Person information

Person # 18224

Last name Smith

First name Andrew

Nationalities

Gender Male

Date of birth 08 Jul 1985

City of birth

Country of birth

License Registration workflow

Status Registered by NF

National Ranking

License category Referee

License sub-category None

NF Comments

Person Registration Information

Size system Metric

Height (cm)

Weight (kg)

Polo shirt (off-court) All

Referee Shirt All

Trousers (waist/inches) All

Warm-up jacket All

Shoes

FIBA Camps for Potential National Referees

### National competitions

Season	Number of months	Number of rounds	Number of teams	Number of games officiated
2015 - 2016	All	All	All	All
2016 - 2017	All	All	All	All
2017 - 2018	All	All	All	All

Last modified on 11-Jan-2019 10:45:32 (UTC)

Complete Save Close

### Informations sur les compétitions :

- Indiquer les participations aux camps nationaux d'arbitres et aux compétitions nationales.

# GUIDE DES TESTS POUR ARBITRES FIBA







# GUIDE DES TESTS POUR ARBITRES FIBA

## GUIDE DES TESTS POUR ARBITRES FIBA

### INSTRUCTIONS POUR L'ÉPREUVE ÉCRITE FIBA

Conformément aux articles du Règlement Interne de la FIBA concernant les arbitres et commissaires, et à la décision de la commission technique de la FIBA, les candidats doivent passer avec succès l'épreuve écrite afin d'obtenir le statut d'arbitre ou de commissaire FIBA.

Pour la procédure concernant les licences d'arbitres et de commissaires pour 2019-2021, toutes les épreuves écrites devront être effectuées en ligne en utilisant la plateforme FIBA iRef. Les principes suivants devront être appliqués :

1. L'épreuve écrite en ligne devra être effectuée entre le 1er et le 31 mars 2019.
2. Une fois que les fédérations nationales affiliées auront terminé les inscriptions de leurs candidats sur la plateforme FIBA MAP, la FIBA informera les fédérations nationales du début de la période pour s'entraîner puis de celle pour passer l'épreuve écrite.
3. Une invitation individuelle sera également adressée à chaque candidat concerné par email, auquel sera joint le guide d'utilisation de la plateforme.
4. La plateforme contient une section d'entraînement pour que les candidats se familiarisent avec la procédure concernant l'épreuve et actualisent leurs connaissances.
5. La période d'entraînement (nombre illimité de tests pour s'entraîner) sera ouverte sur une période de 7 jours. La période pour effectuer l'épreuve (une seule tentative sera permise pour réussir le test) sera ouverte sur une période de 7 jours, directement après la période d'entraînement.
6. La base de données pour l'épreuve écrite contient plus de 2000 questions basées sur le Code de Jeu FIBA 2018 ainsi que sur les interprétations officielles du Code de Jeu.
7. La plateforme sélectionne au hasard 25 questions dans la base de données.
8. Le choix d'effectuer l'épreuve en ligne permet de s'assurer que chaque candidat passe l'épreuve individuellement, ce qui réduit les possibilités que les candidats copient les uns sur les autres.
9. Le test comporte 25 questions en anglais. Les candidats doivent répondre aux 25 questions dans un délai de 60 minutes.
10. Le test en ligne ne peut être effectué qu'une seule fois (de même pour la version « papier »)
11. Pour les tests en ligne, il est nécessaire d'avoir une connexion internet fiable avec une vitesse minimum de 3-5 MB/s.
12. Les fédérations nationales ont le choix de soit inviter les candidats à effectuer l'épreuve en groupe, soit de laisser les candidats effectuer l'épreuve de manière individuelle. Dans les deux cas, toutes les conditions énoncées ci-dessus doivent s'appliquer.
13. La FIBA recevra le résultat des épreuves automatiquement sur la plateforme et les ajoutera aux informations concernant l'inscription des candidats dans la plateforme MAP.

---

## TEST DE CONDITION PHYSIQUE DE BASE DES ARBITRES DE LA FIBA

D'après le Règlement intérieur de la FIBA applicable aux Arbitres internationaux, avant de pouvoir devenir Arbitre de la FIBA, les candidats doivent réussir le test de condition physique de base, tel que mis en place par la Commission Technique de la FIBA.

Quel que soit son âge, un candidat (homme) réussit ce test s'il effectue 86 tours en 10 minutes (Licences Noire et Blanche), et une candidate doit effectuer 66 tours en 8 minutes (Licences Verte et Blanche).

En outre, pour se qualifier dans la catégorie Licence Noire, les candidates doivent effectuer 86 tours en 10 minutes.

Pour être considéré comme un test officiel de la FIBA, le test de condition physique (qui peut être téléchargé sous forme de fichier audio sur le site [fiba.com](http://fiba.com)) doit être réalisé dans les conditions suivantes :

1. Avant le début du test, chaque candidat doit présenter à l'organisateur deux documents dûment remplis :
  - a. Un certificat médical de moins de 12 mois (1er avril 2018 ou après)
  - b. Un Formulaire de consentement à passer le test de condition physique des Arbitres de la FIBA
2. Le nombre maximum de candidats pouvant courir en même temps le test physique est de neuf (9).
3. Deux lignes parallèles, à 20 mètres l'une de l'autre, doivent être clairement visibles sur la surface de course.
4. Au signal, le candidat doit toucher la ligne (ni avant, ni après).
5. Exactement au signal, les candidats doivent s'élancer et courir 1 720 m (86 tours de piste, de 20 m chacun), et les candidates doivent parcourir 1 320 m (66 tours de 20 m), ou 1 720 m (86 tours de 20 m) si elles postulent à une Licence Noire.
6. En fonction du moment où le signal retentit, le superviseur du test adressera un avertissement à tout candidat qui :
  - a. atteint la ligne trop tôt ou trop tard ;
  - b. n'atteint pas du tout la ligne.
7. En cas de répétition d'un avertissement par rapport aux actions énumérées en 6, il sera demandé au candidat de s'arrêter, et celui-ci aura échoué le test.

Il est conseillé aux candidats de s'échauffer et de s'étirer proprement avant le test (ils peuvent se servir du document d'information sur ce sujet, intitulé *Improve Your Warm-up & Stretching* (Comment améliorer vos échauffements), disponible sur le site [fiba.com](http://fiba.com)).

Le fichier audio téléchargeable contient les instructions nécessaires pour dispenser ce test. Dans cet enregistrement, le test débute à proprement parler après le tour de démonstration, c'est-à-dire au deuxième (2e) signal après le compte à rebours « 5-4-3-2-1 ». Les candidats doivent attentivement écouter les instructions fournies dans ce fichier audio.

Il est hautement recommandé qu'un personnel médical soit présent lors du test, et que les candidats soient en bonne santé.



1. Le superviseur du test mesure les 20 mètres, et place au sol des balises visibles pour délimiter le tour de piste (à l'aide de cônes dans la photo ci-dessus).



2. Les candidats se positionnent sur la ligne de départ et le superviseur lance la section Introduction du fichier audio.



3. Pour réussir, les candidats doivent toucher la ligne au signal et courir tous alignés, comme une équipe.



4. Ici, les candidats ne courent pas de manière alignée et certains atteignent la ligne trop tôt ou trop tard (auquel cas un avertissement leur est donné).



5. En fonction du moment où le signal retentit, le superviseur adressera un avertissement à tout candidat qui :
  - a. atteint la ligne trop tôt ou trop tard ;
  - b. n'atteint pas du tout la ligne (comme dans la photo ci-dessus).

En cas de répétition d'un avertissement par rapport aux actions énumérées en 5, il sera demandé au candidat de s'arrêter, et celui-ci aura échoué le test.

### VIDÉO DU TEST PHYSIQUE

En sus de ce qui est mentionné ci-dessus, il convient de fournir une vidéo du test physique, prouvant que les candidats-arbitres ont réussi le test et que les conditions requises ont été respectées. Les Fédérations Nationales doivent fournir le lien de la vidéo du test dans la MAP, afin qu'il puisse être téléchargé.

Veillez trouver ci-dessous les instructions pratiques sur la manière de filmer le test :

- Les noms des participants (nom(s) de famille tels que figurant sur le passeport) doivent être indiqués sur la fiche de résultats du test physique dans l'ordre alphabétique. L'alignement des participants sur la ligne de fond doit correspondre à l'ordre alphabétique – de A à Z, en commençant par le haut dans l'angle de la caméra.
- Les deux lignes doivent être visibles dans le champ de la caméra au moment du « bip », soit dans un plan large fixe, soit avec une caméra rotative avec un plan permettant de voir clairement quand les arbitres touchent la ligne de chaque côté.
- La caméra doit être positionnée assez haut pour que l'angle permette de voir les lignes et que tous les candidats-arbitres touchent la ligne. Il ne faut pas que des participants soient « coupés » du champ quand le « bip » retentit.
- La caméra ne doit pas être positionnée à une extrémité du terrain, où seule une ligne est visible.
- La distance de 20m doit être attentivement et précisément mesurée à chaque fois que le test a lieu et l'Instructeur National (si présent) doit vérifier cette distance à chaque fois que le test est effectué.

Le fait de ne pas fournir la vidéo du test physique ou une vidéo non concluante peut entraîner l'annulation des résultats du test physique pour tous les candidats.

## TÉLÉCHARGER LE LIEN DANS LA MAP

### 1. Dropbox

Durant la procédure d'inscription, la fédération nationale doit télécharger une vidéo du test physique filmé, pour chaque candidat-arbitre.

Les vidéos peuvent être téléchargées par plusieurs moyens sur internet. Pour la plupart des fédérations nationales dans le monde, la plateforme de partage de fichiers Dropbox peut s'avérer être la solution la plus pratique.



<https://www.dropbox.com/register>

1

2

3

Try Dropbox Business

Dropbox

Download the app

Create an account or log in

First name

Last name

Email

Password

This page is protected by reCAPTCHA, and subject to the Google [Privacy Policy](#) and [Terms of service](#).

I agree to Dropbox terms. **Create an account**

or

**Sign up with Google**

Dropbox

Install

Mobile

Pricing

About us

Dropbox Blog

About

Branding

Support

Help Center

Contact us

Copyright

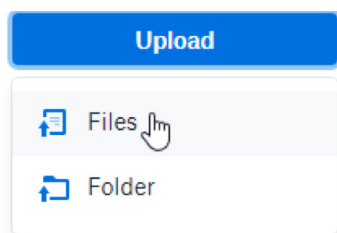
Community

Referrals

Forum

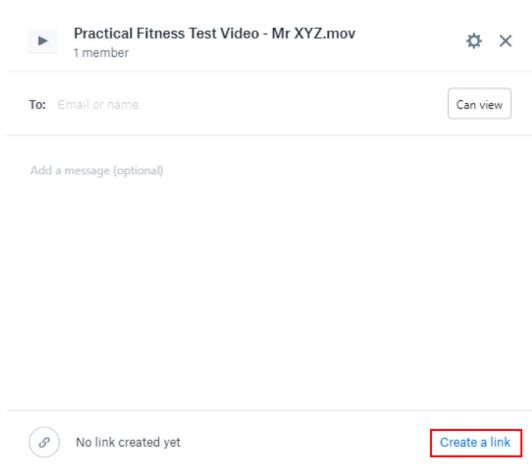
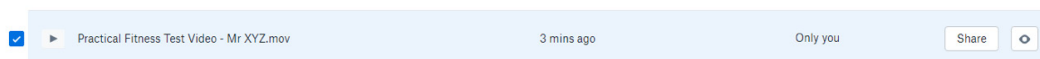
Twitter

English (United States)



Une fois enregistré et connecté à votre compte Dropbox, cliquez sur « télécharger un fichier » puis sélectionnez la vidéo du test physique concerné.

Le fichier vidéo doit être nommé comme suit, par exemple SUI\_OL2019-21\_Fitness Test\_Nom du candidat\_Date



Une fois que la vidéo a été téléchargée, cliquez sur « Partager » pour ouvrir la fenêtre de partage.

## 2. Jianguoyun (Nutstore)


Pour certaines autres fédérations nationales, Jianguoyun (Nutstore) peut s'avérer être une bonne solution alternative si Dropbox ne fonctionne pas.



<https://www.jianguoyun.com/>

Free Personal Network Disk Regi: x +

← → ↻ 🏠 **1** <https://www.jianguoyun.com/d/signup> ☆ 🌐 🗑️ ⋮

 坚果云 [jianguoyun.com](https://www.jianguoyun.com) [Back to Home](#)

[Sign in](#) [Create Account](#)

### Create Account

**2** Email

Password  6 ~ 54 chars

Confirm  Type the password again

**3** [Next Step](#)

---

Nutstore	Community	Help	About	Copyright © Shanghai YiGun Network Tech Co., Ltd. All Rights Reserved 沪公网安备 31011502003377号 沪ICP备11041324号 Language: <a href="#">中文</a> <a href="#">English</a> <a href="#">Auto</a>
Personal	Official Forum	Features	Contact Us	
Business	Official Blog	Help Center	License	
Enterprise		Feedback	Terms	
Pricing		FAQ		
Download		Tutorial		
Network disk				

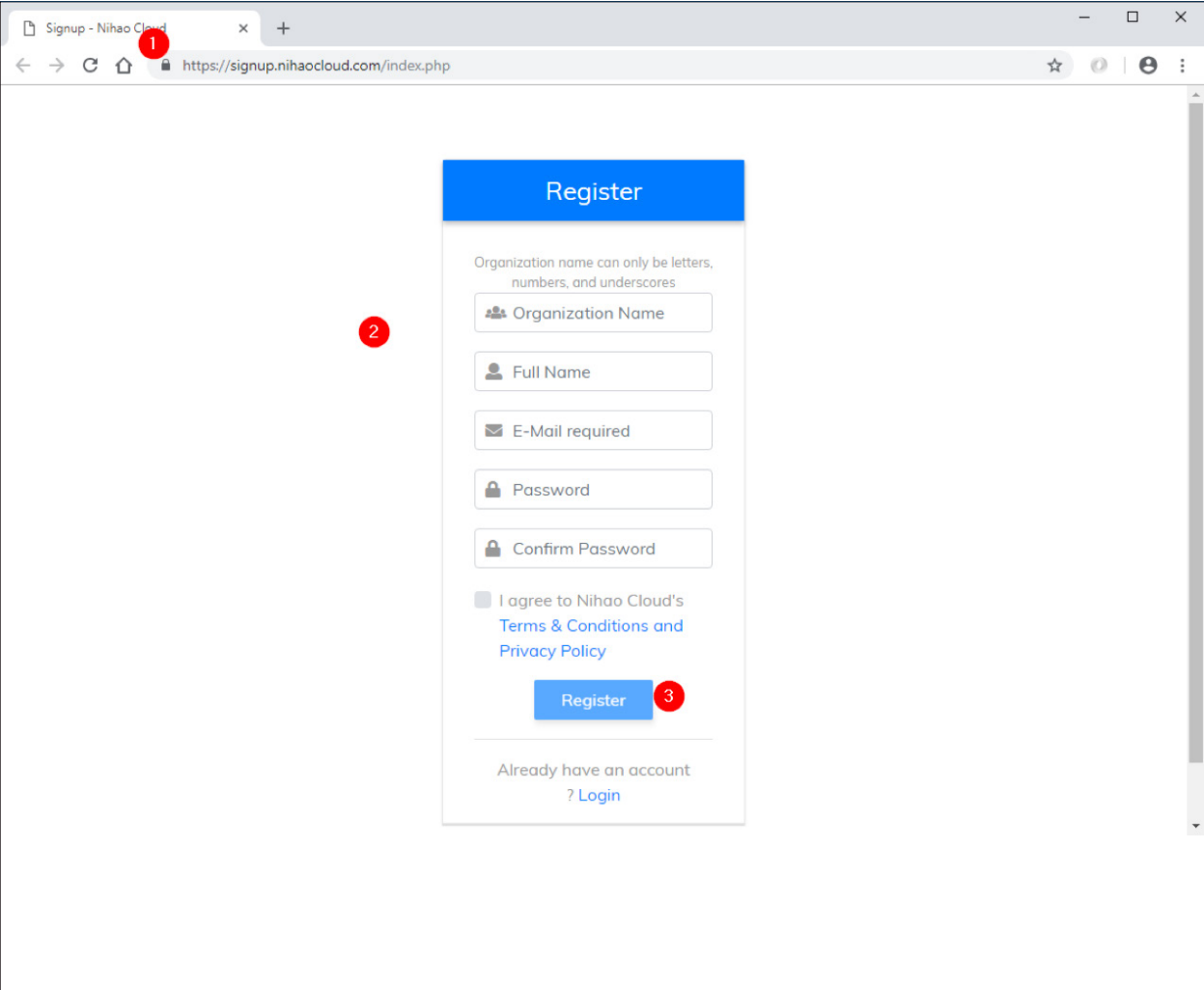


### 3. Nihao cloud

Pour certaines autres fédérations nationales, Jianguoyun (Nutstore) peut s'avérer être une bonne solution alternative si Dropbox ne fonctionne pas.




<https://signup.nihaocloud.com/index.php/>

A screenshot of a web browser displaying the registration page for Nihao Cloud. The browser's address bar shows the URL "https://signup.nihaocloud.com/index.php". The page features a central "Register" form with a blue header. The form includes several input fields: "Organization Name" (with a red circle '1' above it and a note that names can only be letters, numbers, and underscores), "Full Name", "E-Mail required", "Password", and "Confirm Password". Below these fields is a checkbox for "I agree to Nihao Cloud's Terms & Conditions and Privacy Policy". At the bottom of the form is a blue "Register" button (with a red circle '3' next to it) and a link for "Already have an account ? Login". A red circle '2' is placed to the left of the form area.

## FORMULAIRES OBLIGATOIRES À REMPLIR INTÉGRALEMENT POUR LE TEST DE CONDITION PHYSIQUE DES ARBITRES DE LA FIBA

### 1. Formulaire de consentement au test de condition physique des Arbitres de la FIBA

Voici un exemple de ce formulaire. Il doit être soumis accompagné d'un certificat médical avant le début du test de condition physique.



**TEST D'APTITUDE PHYSIQUE DES ARBITRES FIBA / FORMULAIRE DE CONSENTEMENT**

Conformément aux Règlements Internes de la FIBA, tous les arbitres internationaux doivent effectuer un test d'aptitude physique. Ce test est réalisé à l'intérieur sous la surveillance de la FIBA/du personnel de la Zone de la FIBA.

Il n'est pas exclu que des changements physiques se produisent pendant un test de ce type, tels qu'une tension artérielle anormale, un évanouissement, des pulsations irrégulières et, dans les cas extrêmes, une crise cardiaque.

Tous les efforts seront mis en œuvre pour minimiser de tels effets en demandant à tous les participants de présenter un Certificat médical valide, signé par un médecin, avant le test.

Note : Vous devez arrêter le test IMMÉDIATEMENT si vous vous sentez fatigué ou malade à tout moment.

Tous les arbitres qui effectuent le test recevront les détails de celui-ci et, sur demande, pourront recevoir les conseils du Département des arbitres de la FIBA sur les programmes d'entraînement.

**CONSENTEMENT**

J'ai pris connaissance des contenus de ce formulaire, du Certificat médical complété et des procédures de test. Je comprends les exigences (en particulier physiques) du test et je consens volontairement à y participer à mes propres risques. Je m'engage par le présent formulaire à protéger la FIBA/les Zones de la FIBA de/contre toutes responsabilités, tous dommages, toutes réclamations, tous coûts et dépenses, y compris (mais sans s'y limiter) des frais juridiques raisonnables, qui pourraient survenir en relation avec ma participation au Test d'aptitude physique des arbitres FIBA.

En participant au Test d'aptitude physique des arbitres FIBA, je considère que la FIBA/les Zones de la FIBA ont contracté la couverture d'assurance nécessaire pour me protéger contre tout risque lié à ma participation au Test d'aptitude physique des arbitres FIBA (en particulier les assurances maladie, accident et de responsabilité civile).

<b>A</b>	Date du Test d'aptitude physique	Jour <input type="text" value="3"/> <input type="text" value="1"/>	Mois <input type="text" value="1"/>	Année <input type="text" value="2"/> <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="9"/>
<b>B</b>	Lieu du Test d'aptitude physique	Genève, Suisse		
<b>C</b>	Nom de l'arbitre / Pays	M. John Smith (SUI)		
<b>D</b>	Date et lieu	31 janvier, Genève		
	Signature de l'arbitre	<i>John Smith</i>		


Note : Le texte anglais prévaut en cas de différence entre les trois langues: anglais, espagnol et français, concernant le sens ou l'interprétation d'un mot ou d'une phrase.

FIBA\_Rreferees\_Fitness\_Test\_Consent\_Form\_2014\_FR.docx 1 (1)

- a) Indiquer la date du test de condition physique
- b) Indiquer le lieu du test de condition physique
- c) Indiquer le prénom, le nom et le pays de résidence du candidat
- d) Indiquer la date à laquelle le formulaire est signé et le lieu, et saisir la signature du candidat

## 2. Certificat médical des Arbitres de la FIBA

Voici un exemple de ce certificat médical. Il doit être soumis accompagné du Formulaire de consentement au test de condition physique des Arbitres de la FIBA avant le début du test de condition physique.



**CERTIFICAT MÉDICAL**

Prénom(s) et nom(s) de famille de l'arbitre (en majuscules) :

**A** JOHN SMITH

Pays : SUISSE

Prénom(s) et nom(s) de famille du médecin (en majuscules):

**C** M. TIM JONES

Pays : SUISSE

Date et lieu de l'examen médical:

**E** 31 janvier 2019, Genève

Je soussigné(e), docteur en médecine, confirme par le présent certificat que :

- L'arbitre susmentionné ne présente aucune maladie qui pourrait l'empêcher d'arbitrer un match de basketball. L'examen physique, y compris les antécédents médicaux cardiovasculaires complets et l'ECG, ne présente aucun signe de pathologie.
- Il n'a aucune contre-indication médicale pour effectuer un test d'aptitude physique extrême, y compris le test d'aptitude physique des arbitres FIBA.

**F** 31 janvier 2019 *Tim Jones*

Date Signature et cachet du médecin traitant

Ce Certificat médical est valable pour 12 mois et doit être présenté par l'arbitre à l'organisateur de la compétition de basketball lorsque requis.


Note : Le texte anglais prévaut en cas de différence entre les trois langues: anglais, espagnol et français, concernant le sens ou l'interprétation d'un mot ou d'une phrase.

- Indiquer le prénom et le nom du candidat
- Indiquer le pays de résidence du candidat
- Indiquer le prénom et le nom du médecin
- Indiquer le pays de résidence du médecin
- Indiquer la date et le lieu de la visite médicale
- Indiquer la date, la signature et le tampon du médecin faisant passer cette visite médicale

Le certificat médical doit être daté du 1er avril ou après

### 3. Condition physique et résultats au test écrit

Voici un exemple illustrant comment remplir le formulaire destiné à informer la FIBA des résultats aux tests obligatoires.



**RÉSULTATS DES TEST D'APTITUDE PHYSIQUE POUR LES OFFICIELS DE MATCH DE LA FIBA**

Merci de compléter ce formulaire électroniquement (en majuscules et minuscules, p. ex.: John Smith, Regent Street).

Sauvegardez le fichier et renvoyez-le au format PDF. Note : Tous les champs doivent être complétés

Fédération Nationale	Suisse <b>A</b>	Superviseur 1 du Test d'aptitude physique	M. John Supervisor <b>B</b>
		Superviseur 2 du Test d'aptitude physique	M. Tim Smith <b>B</b>

<b>C</b> Prénom et nom de famille de l'officiel de match	<b>D</b> (Homme / Femme)	<b>E</b> Format du Test d'aptitude physique (86 tours / 10 min / 66 tours / 8 min)	<b>F</b> Résultat du Test d'aptitude physique (Réussi / Echoué)	<b>G</b> Lieu du test d'aptitude physique	<b>H</b> Date du Test d'aptitude physique
1. John SMITH	Homme	86 tours / 10 min	Réussi	Genève	31 janvier 2019
2. John JONES	Homme	86 tours / 10 min	Réussi	Genève	31 janvier 2019
3. Joanna LAUREN	Femme	66 tours / 8 min	Réussi	Genève	31 janvier 2019
4. Linda SMITH	Femme	86 tours / 10 min	Réussi	Genève	31 janvier 2019
5.	--	--	--		
6.	--	--	--		
7.	--	--	--		
8.	--	--	--		
9.	--	--	--		
Date et signature du superviseur 1	<i>31 janvier 2019, John Supervisor</i>				
Date et signature du superviseur 2	<i>31 janvier 2019, Tim Smith</i>				

Note : Le texte anglais prévaut en cas de différence entre les trois langues: anglais, espagnol et français, concernant le sens ou l'interprétation d'un mot ou d'une phrase.

- a) Indiquer la Fédération nationale en question
- b) Indiquer le nom du/des superviseur(s) du/des test(s)
- c) Indiquer les prénom et nom du candidat
- d) Indiquer le sexe du candidat
- e) Sélectionner le format du test de condition physique passé par le candidat (voir détails à l'alinéa 4 sous « Test de condition physique de base pour les arbitres de la FIBA »)
- f) Sélectionner le résultat du test de condition physique
- g) Indiquer le lieu du test de condition physique
- h) Indiquer la date du test de condition physique

Les trois formulaires mentionnés ci-dessus doivent tous être téléchargés dans la plateforme d'inscription en ligne OL20119.